

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Département des chemins

24 avril 1899 - 4 juillet 1918

P25/B1,94

15 Juin 1866.

Mr. J. L. Cédres,
Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

J'ai reçu instructions du Conseil de cette Ville de vous donner des instructions de poursuivre immédiatement la Compagnie des Chars Urbains de Montréal pour la forcer de mettre en bon ordre les rues Ontario & Letourneux où passent les chars, attendu que la pose des rails de la Compagnie a été mal faite, les dites rues n'ayant pas été remises en aussi bon ordre qu'elles l'étaient auparavant.

Espérant que vous ne retarderez pas à prendre les procédés nécessaires,

J'ai l'honneur d'être,
votre très humble serviteur,
J. L. Cédres
de la ville de Maisonneuve.

801
220/88

26 Juillet 1888.

Montreal Street Railway Co.,
Montréal.

Messieurs,-

801
220
000/99

Veillez donc, s'il vous plaît, réparer la rue que vous avez laissée en mauvais état après la pose de vos rails sur la rue Ontario de cette ville.

Nous avons eu des plaintes de la Compagnie Watson Foster à ce sujet, et cette dernière menace de prendre des procédés contre la Ville si ces travaux de réparations ne sont pas faits immédiatement.

Espérant que vous voudrez bien voir à ceci le plus tôt possible,

Veillez ne croire,

votre très humble serviteur,

J. G. Gauthier
de la ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE.

TELEPHONE BELL, EST 120

Mbs

Mbs

Maisonneuve, 19 Mars 1902

A. M^r Le Maire + Messieurs
les Conseillers de la ville de Maisonneuve

1086

46/912

Messieurs

Je suis désolé de voir dans
quel état les compagnies Montréal
L. H. & P. & Montréal Water & Power
sont laissées sans rien et est
très certainement dangereuse de voir
les compagnies ouvrir des coupes
dans les rues de la ville j'aimerais
devoir à votre conseil d'agir
avec toute la rapidité possible
vers ces compagnies
En ce faisant vous obtenez

avec tout dévoué

Veuillez

M^r O'Farrell

Chef de Police

13 Décembre 1902.

Mr. Thos. O'Farrell,
Maisonneuve.

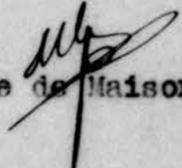
Mon Cher Monsieur,-

96/912
En réponse à la vôtre que vous avez écrite au Conseil au sujet des coupes que des Compagnies font dans les rues de cette Ville, sans autorisation, la résolution suivante a été passée:

"Proposé et résolu que le chef O'Farrell reçoive instructions d'avertir les compagnies, personnes ou sociétés, qui travaillent dans les rues de cette Ville, d'avoir à les remettre en parfait ordre après leurs travaux et si ces compagnies, personnes ou sociétés ne se conforment pas à cet avis, que le chef O'Farrell soit et est autorisé d'adopter toutes procédures légales nécessaires pour les contraindre à exécuter les règlements de cette Ville."

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

17 Sept. 1903.

The Montreal Water & Power Co.,
Montréal.

Messieurs,-

96/103
Nous sommes informés qu'il s'est fait des coulisses dans votre système d'aqueduc à l'intersection des rues Notre-Dame & Pie IX et près du No. 880 de la rue Lasalle. Comme ces coulisses vont toujours s'augmentant nous vous prions de vouloir bien les réparer au plus tôt, car elles vont causer des dommages sérieux aux rues.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1899

48576

Maisonneuve, 8 Juin 1904 190

A. M^r le Maire + Messieurs
de la ville de Maisonneuve

96 904

Messieurs

Je dois vous faire rapport que la
Compagnie Water + Power est dans
grand trouble par la ville et en
même temps d'un côté fermement ses
anciens quand il faut voir à ré-
parer les coupes que la compagnie
laisse en mauvais ordre tous les jours
même j'ai à réparer des des coupes
sans exception les accidents en
dammages depuis que je suis en-
tre en fonction j'ai tenu compte
de la pierre et du temps des hommes
à réparer ses coupes. Sur la rue
Lafontaine en nettoyant les canaux
d'eau de la rue j'ai trouvé tout
le macadam d'une coupe que la
Compagnie a posé un tuyau prin-
cipal n'ayant pas été remis sur
la coupe et tout mis au pied avec
la terre bote tout devant devant
M^rs. O'Harell Supt

13 Juin 1904.

96/904
Mr. Thos. O'Farrell,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Votre lettre au sujet du mauvais état des coupes d'égouts faites par la Montreal Water & Power Co., a été lue au Conseil et vous avez été chargé de continuer à tenir compte du coût de la réparation de ces coupes, et ensuite d'avoir à notifier la Montreal Water & Power Co. d'avoir à faire toutes les réparations nécessaires aux coupes et tranchées qu'elle a faites jusqu'à présent, sous trois jours d'avis et qu'à défaut par elle de s'y conformer, la Ville les fera faire à ses frais et lui en réclamera le coût.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

16 Juillet 1904.

The Montreal Water & Power Co.,

C i t y.

90/904

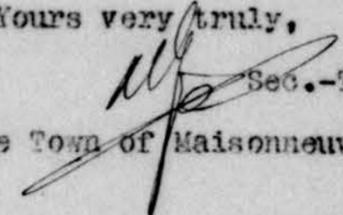
Gentlemen,-

The Council of this Town has been informed by his road inspector that the trenches your Company makes in the streets of this Town, are not properly re-filled and our inspector brought to your knowledge that difficiency and that you pay no attention to his notices.

Consequently I have been authorized by this Council to bring that thing to your attention and the Council hopes that your Company will conform itself in the future to the instructions given by our road inspector for the refilling of said trenches.

I am

Yours very truly,

 Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Montreal Water & Power Co.
Engineering Department.

Imperial Building,

Montreal, 18 July, 1904.

96/904
M. G. Morement, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Town of Maisonneuve.

Dear Sir,-

In reply to yours of the 16th instant, permit me to say: That we are doing our best to restore the streets in your Municipality to the condition in which we found them before making our cuts. As you are aware, the soil in which this work is done is a clay formation, and until after heavy rains it is found impossible to restore the surface of the streets by any means whatever. As soon as possible we shall put these trenches right. There are not, however, as you are probably aware, very many of them which could not meet with the approval of your Inspector. Our observation goes to show, moreover, that our cuts are in a better condition than those made by the Town for your own purposes, and your Road Inspector must also be aware of this fact.

Yours truly,

W. H. P. Jones



BUREAU DE
L'INSPECTEUR
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1200

100/7

Maisonneuve, 10 Mai 1905 T90

96/905

A. M^r le Maire et Messieurs
Conseillers

Messieurs

Je dois encore une fois de plus
vous faire rapport de l'état des
coupes à l'eau laissées par la
Compagnie W. & F. Coy c'est ignoble
de voir l'abus que cette compagnie
exerce sur la ville dans vos rues.
Je donnerai pour exemple la Rue
Ontario de l'avenue Bennett à la
5^{ème} rue où le macadam est
encore entassé sur un côté de la
rue sans avoir été remis en place
et la coupe n'étant qu'en terre les
voitures se bissent à tout instant
au reste encrees dans cette coupe
et je suis obligé d'envoyer des nou-
velles pour aider ces charges à se
lever de ces trous et toutes les coupes
qu'il faut soit laissées en mauvais
état impraticable.

Vote très obligé
M^r D'Harrell Insp

11 Mai 1905.

The Montreal Water & Power Co.,

96/905

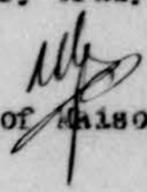
Montreal.

Gentlemen,-

I have been authorized by the Council of this Town to write you declaring that the trenches you have made in the streets of Maisonneuve to put your water connections, are unfilled which is a danger to the public, and to notify you to put those trenches in order immediately, otherwise the Council will be obliged to make the work at your expenses.

I remain,

Yours very truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

25 Mai 1905.

96/905

Mr. Thos. O'Farrell,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

**En réponse
de à*
Veuillez trouver sous pli une lettre de
la Montreal Water & Power Co. ^X et une lettre que je lui en-
voyais par laquelle la Ville se plaignait que les coupes
n'étaient pas remplies à votre satisfaction.

Vous voudrez bien me dire si cette réponse de
la Compagnie est suffisante.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

Rec'd 2 JUN

P. O. Box 603.
Montreal, 30 May, 1906.

M. G. Ercement, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Maisonneuve.

96/903

Dear Sir,-

I have delayed acknowledging receipt of yours of 18th instant enclosing cheque for \$12.74 and receipt ~~for~~ contra-account for \$15.85 for repairs done on Lasalle Street in June 1904, as I have been trying to have the latter account verified by our foremen. No one in our employ seems to know anything about it. Will you kindly give us a little more information as to when and why the work was done, etc., and in the meantime accept our receipt for \$12.74 on account.

Yours truly,

All Roth

Accountant,

Montreal Water & Power Company.

*Des ordres ont été
de l'homme qui nous
bloque le Carrefour
1 1/2 mois à venir
MP*

Denoteant

June 15th 1905.

The Montreal Water & Power Co.,
Montreal.

96/905

Gentlemen-

I have delayed to answer to yours of May 30th last as I have ^{been} trying to see our Superintendent, Mr' O'Farrell, to give me information about that account of \$15.85 that we claimed from your Company; Mr. O'Farrell said that he notified at the time, your Company, by phone that there was a leakage opposite No. 880 Lasalle St., and he went to see Mr. Desrochers, your collector in Maisonneuve and informed him of that leakage; Mr. Desrochers examined the place and said that he would look to the matter, and on the 7th of September 1903, I have written a letter to your Company stating that there was a leakage near No. 880 Lasalle St. and that was what we complained of.

Hoping that these informations will be satisfactory,

I remain,

Yours truly,

M. S. Kerwin Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Per atty.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1200

Rec'd 7 JUN

Maisonneuve, 7 Juin 1905 790

117/9

96/905

M. L'Écuyer des Trés Maisonneuve
Mon Cher Monsieur

Cher Monsieur, en
vost le 25 Mai dernier me demandant de
vous dire si les coupes de la M. W. & P. coup
étaient réparés, à ma satisfaction. Et bien
je dois répondre que non. D'autant que j'ai vu
que le tuyau principal a été frotté l'autre jour
jusqu'à la propriété. D'autant que
le macadam est laissé de côté sans
être remis en place. Et que la coupe
par elle-même est en danger en attendant
en temps pluvieux et à plusieurs autres
endroits par les entrées principales les
coupes sont en très mauvais état.

Cher tout dévoué
Thos. O. Farrell Inspt

15 Juin 1905.

The Montreal Water & Power Co.,

C i t y.

96/918

Gentlemen,-

Mr. O'Farrell, our Road's Inspector is not satisfied of the refilling of the trenches you have made in the Streets of the Town of Maisonneuve, contrary to your letter of *recent date* as he made a report to the Council stating that Ontario St. from Lasalle St. up to 5th Avenue, is in bad state, the macadam having been put *aside* and left there and in different other places.

Consequently I have been authorized by the Council of this Town to notify you again to see Mr. O'Farrell about *it* or otherwise the Town of Maisonneuve will make those repairs to the satisfaction of Mr. O'Farrell at your Company's expense.

Hoping that you will look in the matter immediately,

I remain

Yours very truly,

Sec.-TREAS.

of the Town of Maisonneuve.

Montreal Water & Power Co.

168/7

Montreal, 24 July, 1905.

M. J. Ecrement, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Maisonneuve.

96/905

Dear Sir,-

We have looked very carefully into the matter of the complaint in yours of the 15th ulto., and have met your Mr. O'Farrell several times in regard to the matter and have pointed out, that the road where we have done our work of laying water pipe on Ontario Street is now in much better condition than ever before. It is only necessary to observe the improvement on our side of the road from the other where no work was done, and we cannot, therefore, see that the Town has any complaint to make against us in the matter. We must, therefore, decline to be held responsible for any alleged necessary repairs which the Town may make to this part of Ontario Street.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

J. H. Pitcher

General Manager and Chief Engineer.

16 Mai 1906.

The Montreal Street Railway Co.,
Montréal.

96/906

Messieurs,-

Le Comité des Chemins de cette Ville a remarqué que lorsque votre Compagnie exécute des travaux dans les rues de cette Ville, vos employés ne prennent pas les précautions nécessaires pour remettre la rue dans l'état qu'elle était auparavant. En ouvrant la rue, ils devraient mettre d'un côté la pierre qui sert de macadam et de l'autre la terre qu'ils enlèvent ensuite de manière qu'en remettant le tout, la pierre soit sur le dessus de la rue et non mélangée avec la terre provenant de l'excavation faite.

Le Comité des Chemins vous prie donc de donner instructions à vos employés de porter plus d'attention à l'avenir et de remettre la rue telle qu'elle était avant les travaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal Street Railway Co.

Rec'd 26 MAI

3394

Office of
THE MANAGER.

Montreal, May 22, 1906.

96/906

Monsieur M. G. Ecrement,
Sec.Trés. de la ville de Maisonneuve,
Maisonneuve.

Monsieur,-

En reponse a votre honorée du 16 courant, relative aux precau-
tions à prendre lorsqu'on nous faisons des travaux dans votre municipalité,
j'ai remis votre lettre a ce sujet a notre ingenieur, avec instruction
de lui donner une suite favorable et d'eviter tout inconvenient de cette
nature a l'avenir.

Veillez agréer l'assurance de nos sentiments distingues.

J. J. Donnelly
G é r a n t.

19 Mai 1906.

The Montreal Water & Power Co.,
Montreal.

96/906

Gentlemen,-

The Council of the Town of Maisonneuve, by a resolution passed at its last meeting, has discussed the question of the repairs to be made in the streets of this Town where your Company has laid private services and it was resolved that in the future, your Company shall be given with a three days notice, to repair the trenches in bad conditions, and after that delay, if such repairs are not yet made, the Town of Maisonneuve will make them at the Company's expense, without further notice and to begin:

1st. With a trench on Ontario St. or along the main pipe from Letourneux to 1st. Avenue;

2nd. Corner of 5th Avenue and Ontario St. and on 5th Avenue going north;

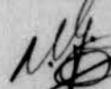
3rd. Corner of Ontario & Letourneux Sts;

4th. Opposite the Watson Foster factory on Ontario St.

Hoping that you will attend to this without any further delay,

I am

Yours truly,



Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Montreal Water & Power Co.

Montreal, 21 May, 1906.

96/906

M. G. Ecorement, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Maisonneuve.

Dear Sir,-

We are in receipt of your two letters of 19th instant, and at once on receipt thereof communicated with our foreman, and learned from him that a portion of the cuts you report have been attended to and that there will be no delay in completing the repairs as they should be.

As to the delay in putting in private services: This was caused by difficulty in procuring service boxes: these, however, are now being received daily and in a few days we expect to be up with all orders for these connections.

Yours truly,

Manuel J. Poirer

96/907

28/8/07

MP

Référé à Scardone

120

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE MANAGING DIRECTOR.

Montreal. Aug. 27th, 1907.

Viauville Corporation,

V I A U V I L L E .

96/907
Gentlemen,-

I note you have made an excavation under our track on July 10th, at Ontario & Third Avenue. As there has been considerable damage done to our track through excavating, I beg to notify you that we will hold you responsible for any damage that may be caused to our tracks due to said work.

Yours very truly,

W. J. M.
Managing Director.

*We have done no excavating
in the month of July*
RS

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE MANAGING DIRECTOR.

Montreal, Sept. 17, 1907.

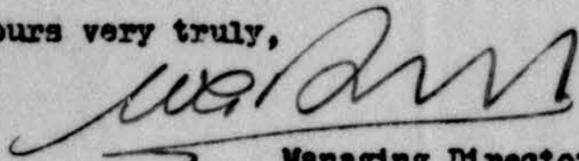
Corporation of the
Town of Viauville.

Gentlemen,-

I note you have made excavations under our track at the following places. As considerable damage has been done to our track through excavating, I beg to notify you that we will hold you responsible for any damage that may be caused to our track due to said work, viz;

| | |
|----------|---------------------------------|
| June 10, | Wm. David & St. Catherine St. |
| " " | Bennett Ave & St. Catherine St. |
| Aug. 24, | 4th Ave. & Ontario St. |
| " " | 3rd Ave. & Ontario St. |
| " 29, | " " " " " |

Yours very truly,


Managing Director.

20 Sept. 1907.

The Montreal Street Railway Co.,
C i t y.

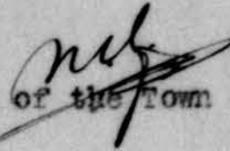
Gentlemen,-

Re damage to the railway.

Yours of the 17th instant is received and has
been refered to our Mr. Scanlan with instructions to look
over the thing and report to me.

I am

Yours truly,



Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

20 Sept. 1907.

Mr. J. Scanlan,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re dommages à la voie de la M.S.R. Co

Veillez trouver sous pli une lettre de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal, se plaignant des dommages causés à sa voie en différents endroits dans cette ville. Veillez donc s.v.p. examiner ce dont on se plaint et me faire rapport.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

 la Ville de Maisonneuve.

30 Mai 1908.

Mr. J. Scanlan,
Maisonneuve.

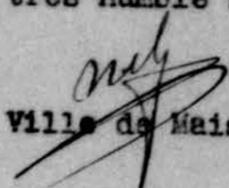
Mon Cher Monsieur,-

Re coupes faites dans les rues.

Auriez-vous l'obligeance de me faire un relevé des endroits où la Compagnie du Gaz et celle de la Montreal Water & Power Co. ont fait des coupes dans les rues de cette ville, mais seulement pour les coupes qui n'ont pas été bien remplies. -Je dois notifier ces compagnies de les remplir sous trois jours et à défaut par elles de se conformer à cette demande vous êtes autorisé à faire ce travail pour et aux frais des dites Compagnies.

Avant de leur transmettre cet ordre je voudrais bien avoir exactement les endroits dont on se plaint.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

23 Juillet 1908.

The Montreal Water & Power Co.,

Montréal.

Messieurs,-

96/908
Je suis autorisé par le Conseil de cette Ville de vous dire que notre surintendant a beaucoup à se plaindre de la manière dont vos contre-maitres remplissent les coupes qu'ils font dans nos rues pour la pose des tuyaux à l'eau. Les rues de la Ville sont toutes bouleversées et mises dans un état impassable par ce fait.

La Ville, par son Surintendant et par moi-même, vous a notifiés à plusieurs reprises de ces faits, mais sans résultat pratique.

En conséquence la Ville de Maisonneuve vous notifie une dernière fois que si ces coupes ne sont pas mieux remplies à l'avenir, elle les fera remplir et mettra les rues dans le même état qu'elles étaient auparavant, à vos frais, risques et périls et vous en réclamera ensuite le coût.

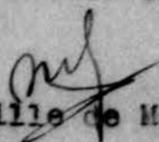
Pour commencer je dois vous dire que sur la 3ème Avenue, côté ouest, de la rue Ste.Catherine à Adam, le remplissage a été mal fait.

Espérant que vous y verrez immédiatement,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.


de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 3 Mai 1909

A Son Honneur le Maire et Messrs les Echevins
de la Ville de Maisonneuve

96/909

Messieurs

Je desire attirer votre attention
sur le fait que la Cie M W P
ne remplit pas ses obligations, la dite Cie
a fait des tranchées l'automne dernier sur
les rues Jeanne d'Arc et Adam, et sur la rue
Desjardins qu'elle n'a pas remplies. J'en
ai fait souvent la remarque et leur ai ordonné
de mettre chemin en bon ordre et la dite Cie
a toujours négligé de le faire. J'ai souvent été
obligé de mettre des lumières la nuit pour
éviter les accidents.

Votre tout dévoué
J. Du Saull
Surint de la Voirie

25 août 1909.

Mr. J.S. Morin.

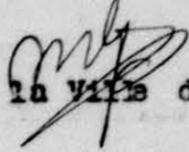
Monsieur,

96/1909
Veuillez trouver sous pli un compte que nous avons transmis à la "Montreal Water & Power Co., pour se faire rembourser une certaine somme que la Ville a dépensée pour réparer des tranchées que la Compagnie avait faites dans les rues de cette Ville, et aussi la lettre de la Compagnie par laquelle elle refuse de payer ce compte.

Vous avez été autorisé par le Conseil de cette Ville à prendre des procédures contre cette Compagnie pour le recouvrement de ce compte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur.

 Sec-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

8

SUBJECT: Re account.

The Bell Telephone Co. of Canada.

LOCAL MANAGERS OFFICE.

McC.

Montreal. November 3rd 1910.

M. G. Ecrement Esq.,

Secretray Treasurer, Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, P. Q.

1066/
335/910
Dear Mr. Ecrement:-

Herewith I beg to return your account of
May 17th, 1909, entitled "Surveillance Superintendent's Report",
\$9.40, and shall be pleased to immediately issue cheque, if
you can give me details of this charge, so that I can properly
voucher same.

Thanking you in anticipation,

Yours truly,

R. G. Jones
Local Manager.

Encl.

*Surveillance faite pour des coupes faites par la
Bell Telp. sur la rue Ste Catherine pour mettre
leurs fils sous terre.*

*Remanie du 15 Mai 1910 -
cette surveillance a été faite par M.
- A. Masson -*

6 Juin 1911.

M. Joseph DuSault,
Maisonneuve.

96/911

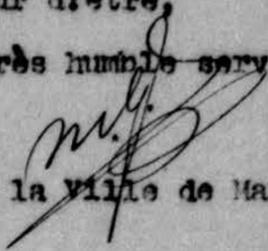
Mon Cher Monsieur,

Vous avez été autorisé à la dernière assemblée du Conseil de surveiller ou faire surveiller par un inspecteur que vous pourrez nommer, les tranchées ou coupes que les différentes compagnies font dans les différentes rues de la ville; et de faire remettre dans le même état qu'auparavant les rues ainsi éventrées; et au besoin faire faire l'ouvrage aux dépens des compagnies s'il n'est pas fait à votre satisfaction et de première classe.

Vous avez été aussi chargé de mettre de la pierre le long de toutes les traverses en ciment dans les rues, afin d'en adoucir les abords, car ces traverses sont devenues trop hautes et dangereuses.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,


Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

(P.L.)

17 Juin 1911.

M. H. Marchessault, Chef,

Maisonneuve.

96/911

Mon Cher Monsieur,-

M. Nap. Surprenant est autorisé par M. DuSault, le surintendant des travaux, de surveiller les tranchées que les différentes Compagnies font dans les rues de cette Ville. Il est aussi autorisé d'arrêter toute personne qui ferait tels travaux sans en avoir au préalable notifié la Ville.

Dans le cas de refus de ces personnes d'arrêter les travaux, M. Surprenant vous demanderait de lui aider à faire cesser tels travaux. -Veuillez donc mettre à sa disposition des constables qui l'aideront à empêcher ces travaux. Je ne veux pas dire que l'on procède à l'arrestation, encore moins à l'incarcération de ces personnes, mais seulement de les empêcher de travailler jusqu'à ce qu'elles aient rempli les formalités exigées par M. Surprenant.

Espérant que vous vous conformerez à ceci,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serv.,

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

19 Juin 1911.

The Montreal Water & Power Co.,
C i t y.

Gentlemen,-

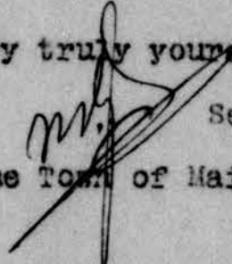
96/911
Referring to a lot of conversations I had with many of the officers of your Company, concerning the opening of our Streets for the purpose of putting services or making repairs, I beg to say that the Town of Maisonneuve would like that your Company would conform itself to the section No. 2 of your Contract with this Town; but we do not intend to have eight days notice as mentioned in said clause.

All what we want is to be notified by writing of your intention to do some works in the streets and we would be glad to give out free of charge and within five minutes after said notification, a permit to do the work in the streets. The intention of the Town is to know the name of the party doing some works in the streets of Maisonneuve. There is no intention on the part of the Town to stop the works or to refuse the use of our streets but only to know the party doing such work.

I believe that in the future your Company will see no objection to conform itself to this letter.

I remain

very truly yours,


Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

19 Juin 1911.

The Montreal Street Rly. Co.,

Montréal.

Messieurs,-

Re dommages aux traverses de rues.

90/911

Le département des chemins nous informe que votre compagnie fait actuellement divers travaux dans la Ville et qu'en exécutant ces travaux vos employés défont les traverses en ciment que la Ville a posées et qu'ils ne remettent pas ces traverses comme elles étaient auparavant, entr'autre surtout pour ce qui concerne les travaux qui ont été faits à la voie d'évitement au coin des rues Ste.Catherine et Lasalle.

Notre Surintendant des travaux, M. DuSault sera toujours prêt à vous donner les informations voulues et à vous communiquer les plaintes que l'on reçoit à cet effet.

Espérant que votre Compagnie remédiera à cet état de chose sans délai,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

MONTREAL STREET RAILWAY CO. N^o 185

MONTREAL, *June 26th* 191*1*

Corp of Mairneuve
96/911 *Mussonius*

WE BEG TO NOTIFY YOU THAT WE WILL HOLD YOU RESPONSIBLE FOR ANY
DAMAGE TO OUR ROADBED AND TRACK RESULTING FROM THE EXCAVATION YOU ARE
AT PRESENT MAKING AT *Centre St Catharine* AND WILL
BILL YOU IN DUE COURSE, WITHOUT FURTHER NOTIFICATION, WITH ANY EXPENSES
WE MAY BE PUT TO IN THIS CONNECTION.

YOURS VERY TRULY,

R M Hammaford

~~GENERAL MANAGER~~
Supt. of Construction

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Gas Department.

Cable Address "POWERGO"

Montreal. July 10th. 1911.

TOWN OF MAISONNEUVE,

TOWN HALL.

RE ATTACHED ACCOUNT FOR REPAIRS TO CUT ON DESJARDINS STREET

96/911

Gentlemen;-

We beg to forward you herewith copy of our Mr. Turcotte's report in this connection. The investigation reveals that our men who have instructions to repair in the most careful and proper manner any cuts made by our Company in the streets or avenues of your Town have complied with the said instructions and therefore wish to return the enclosed account for cancellation.

Yours truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Chas. H. Allen
ENGINEER, GAS DISTRIBUTION.

3000
3000
500
2
7500

INTERDEPARTMENTAL.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY.

MONTREAL, July 7th. 1911.

MR. C. H. OSLER,
ENGINEER.

RE ACCOUNT FOR REPAIRS TO CUTS DESJARDINS ST. MAISONNEUVE.

96/911
Dear Sir:-

Investigation made recently shews that this account is supposed to cover repairs to cut made on Desjardins St. from Lafontaine south for the purpose of laying a main to supply Convent south of Lafontaine. This work as you are aware was done on Mr. Ecrement's request, Sect'y Town of Maisonneuve, and the cut, as reported by our East End District Foreman Mr. O'Rien was left in very good shape. The bottom of the cut was well pounded and filling in carefully done and properly finished. The large stones were laid in the bottom and the fine stones on top and their inspector who watched these operations acknowledged that the repairs to cut had been made very satisfactorily and only wished that the Water Co. would repair theirs with as much care as that in question.

We understand that it is customary for the Town of Maisonneuve to spread fine stones and pass their roller over any cuts made in their Town no matter how well the cut may have been repaired before.

Respectfully,

C. Turcotte



BUREAU DU TRÉSORIER
TREASURER'S OFFICE

Telephone Bell Est 1523
March. 1523

Maisonneuve, 28 Juin 1911
Montréal L. H. & P. Co

Doit à la Ville de
Dr. to Town of **MAISONNEUVE**

| Réparation d'une coupe, Ave Desjardins | | | | |
|--|----------------------------|-----------------|-------|-------|
| 10 | heures d'ouvrage à | 22 [¢] | 2 25 | |
| 5 | " " pour voiture à | 30 [¢] | 1 50 | |
| 7 | tonnes de pierre concassée | 1.85 | 12 95 | |
| | | | | 16 70 |

Reçu à M. Desautels

96/911

X 2 4 6

P25/B1,94

4 0

2
Montreal Street Railway Co.

Office of
THE COMPTROLLER.

Montreal, November 15th. 1911.

File #A-571

M. Montan

96/911

Secretary-Treasurer,

Town of Maisonneuve,

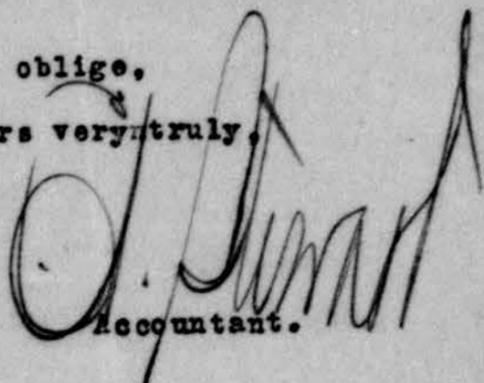
Que.

Dear Sir:-

Referring to your bill of November 11th.
for \$46.68, be good enough to let me have more details
re same, as there is nothing on this bill to shew
what it covers.

Your attention will oblige,

Yours very truly,



Accountant.

H.

November 17th. 1911

File #A-571

Montreal Street Rly. Co.
Montreal.

96/911
Gentlemen:

Re account \$46.68

In reply to your letter of the 15th.

regarding the above, we beg to state that the account furnished, is for work and materials used in connection with repairing our roads when your Company tears them up to repair and replace your rails.

Hoping that this explanation will satisfy you,

We remain

Yours truly

W. J. L. L. L.
Sec. Treas.
of the Town of Maisonneuve.

/AT/

MONTREAL STREET RAILWAY CO. No 443

MONTREAL Sept 20 1911

Loop of Maissonneuve
Maissonneuve

96/912

WE BEG TO NOTIFY YOU THAT WE WILL HOLD YOU RESPONSIBLE FOR ANY
DAMAGE TO OUR ROADBED AND TRACK RESULTING FROM THE EXCAVATION YOU ARE
AT PRESENT MAKING AT East from Avind on St. Catherine AND WILL
BILL YOU IN DUE COURSE, WITHOUT FURTHER NOTIFICATION WITH ANY EXPENSES
WE MAY BE PUT TO IN THIS CONNECTION.

YOURS VERY TRULY

A. L. Lytle
asst CONSTRUCTION SUPERINTENDENT

SUBJECT

Account for repairs from Town of Maisonneuve.

Item 8

The Bell Telephone Co. of Canada.

MANAGER'S OFFICE

McC.

Montreal, December 29th 1911.

M. G. Ecrement

M. G. Ecrement Esq.,
Secretary Treasurer, Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

1066/11
Referring to attached account, under date of the 27th instant our Plant Department says as follows:-

"There must be a mistake in the charge, as we have had our work inspected and repaired recently and broken stone distributed where necessary. My Foreman Drew informs me that at the time he was making repairs that one of the section men of the Town of Maisonneuve was repairing cuts in the vicinity but not on our work, and is charging the repairs to the Company in error.

I have had cuts inspected again to-day after the heavy rain of last night and find them in fair condition. Minor repairs to be made to-day."

As this account must therefore have been forwarded us in error, I would request that you authorize same being cancelled.

Yours truly,

A. G. Jones

Manager.

Encl.



Maisonneuve, 26 Dec. 1911
M The Bell Telephone Co

Doit à LA VILLE DE MAISONNEUVE

1066/11

Reparation d'une
tranchée dans la
partie de l'avenue

Main d'oeuvre
2 hrs à 30c.
" " " 30c

40
60 100

4 voyages de pierre
condamnée à 1.85

740
840

1086/12 @ 16

LA CITE DE MAISONNEUVE
r e

Tranchées mal remplies. réparation de coupes

Jos. DuSault autorisé de mettre en bon ordre toutes les tranchées que les Compagnies feront dans le pavage permanent de la Cité.

Montreal L.H. & P.Co: coupe mal remplie en face du No.647 rue N.Dame .- Griefs de la Cité à ce sujet.

Suggestions de la Cité à la Montreal L.H. & P.Co. pour faire les réparations elle-même et lui en charger le coût - Acceptation.

Bell Telephone Coy:re paiement de compte pour réparation de coupes

Liste indiquant les endroits où les coupes ont été mal remplies

Protêt servi à Montreal L.H. & P.Co & Montreal Water & P Coy.

Rapport de Marius Dufresne re estimé pour le remplissage des coupes.

Copie transmise aux diverses compagnies dans le but de faire un arrangement.

31/10/13: Marius Dufresne autorisé de faire la réparation de tout ce qu'il y a de défectueux dans le pavage de la rue Ontario.

23/6/16 Montreal L H & P Co:réclamation comptes a-pour réparation tranchée.

19/9/16: Résolution accordant réparation de la surface d'asphalte des diverses coupes faites par les Cie d'utilité publique, à Quinlan Robertson, Ltd.

SUBJECT Account for repairs from Town of Maisonneuve.

The Bell Telephone Co. of Canada.

MANAGER'S OFFICE
McC.

Montreal. January 6th 1912.

M. G. Ecrement Esq.,
Secretary Treasurer, Town of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

McKintou

Dear Sir:-

1066/
335/912

I beg to refer you to my letter of the 29th
December in reference to the attached account.

As this account has again been forwarded to us
in error, I shall be obliged if you will issue instruct-
ions to have same cancelled.

Yours truly,

A. F. Jones
M a n a g e r.

Encl.

8 Janv. 1912.

The Bell Telephone Co.,

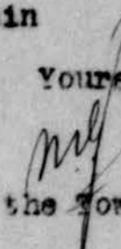
C i t y.

Gentlemen,-

Referring to yours of the 6th of January instant you will notice that the attached account is for first Avenue instead of 4th Avenue and that the repairs have been done on the 13th of December 1911 according to the report of our Mr. DuSault which says that this account is exact and should be charged to your Company.

I remain

Yours truly,


Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 8 Janvier 1912

M G Cerement Co. Sa Tresorie Ville de
Maisonneuve

Monsieur

La réparation qui a été faite sur la
1^{re} Avenue a été faite le 13^e jour de Decembre
1911. Je certifie que ce compte est exact et
doit être chargé à la Bell Telephone Co.

Votre tout dévoué

Jos DuSane
Surintendant de la Voirie de la
Ville de Maisonneuve

1912

\$

15 mai 1912.

Montreal Tramways, Co.
Montréal.

Messieurs,-

Une partie de la rue Bourbonnière s'étendant de la rue Ernest jusqu'à votre ligne, a été laissée en très mauvais état après que votre Compagnie y eut posé des rails. Les propriétaires situés sur cette rue se plaignent avec menace de poursuite de cet état de chose et désirent avoir une rue passable comme ailleurs. En conséquence Je vous avertis de faire la réparation de cette partie de rue sous trois jours, autrement ce délai passé la ville la fera faire à vos frais.

501
247/912

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
[Signature]
Sec. Trés.
de la ville de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Chemin

Maisonneuve, 12 juin 1912

M G Cochenut Sec Tresorier de la Ville de
Maisonneuve.

Monsieur

1066/912
Le compte attaché à la lettre de
la Bell Telephone Co est correct la
compagnie a été avertie par téléphone,
et vu que cet endroit était dangereux
j'ai donné ordre de faire le réparation
nécessaire.

Très tout dévoué

Jos Du Sauer
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

Account for repairs to Roadway - Town of Maisonneuve.

The Bell Telephone Co. of Canada.

DIVISION PLANT SUPERINTENDENT
MONTREAL

Montreal, June 18/12.

H.

M. Dussault

M. G. Ecrement, Esq.,

Secy. Treasurer,

#105 Letourneux Ave., Maisonneuve.

Dear Sir:-

In reference to the attached account for repairs to roadway at the corner of Desjardins and St. Catherine Streets. Our District Foreman P. J. Brennan writes as follows:-

"With reference to attached account, I do not know anything about repairs being necessary to our cut at Desjardins and St. Catherine St., as our Gang Foreman Drew inspected the Street after completing work, and while doing so met the Inspector of Streets of Maisonneuve, and told him in the event of any repairs being necessary to call me at Uptown 3440 and it would be attended to at once. I also made the same arrangement with Mr. Dussault, the Superintendent of Roads, to notify me when any repairs were necessary. He agreed to do this, but apparently has forgotten. I fail to see where 5 loads of stone and 10 hours labor were necessary after Drew found the Street in good condition."

Perhaps you have billed us in error, and these repairs were done to cuts made by some other Company.

Please advise.

Yours truly,

C. E. Higgins
DIVISION PLANT SUPT.

18

10 juillet 1912.

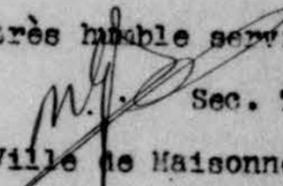
The Bell Telephone Co.
Montréal.

Messieurs,-

.En réponse à la vôtre du 18 juin au sujet d'un compte pour réparation à la rue Ste. Catherine, compte que vous trouverez sous pli, j'ai l'honneur de vous dire que le Surintendant des travaux, M. DuSault, nous fait rapport que le compte est bien correct, et il déclare que votre Compagnie a été avertie par un téléphone demandant la réparation immédiate de la rue. Mais comme votre Compagnie n'a pas envoyé d'employés pour faire la réparation et que cet endroit était très dangereux, M. le Surintendant a fait faire la réparation à vos frais, après vous en avoir averti comme dit ci-dessus par téléphone.

Je vous retourne donc le compte sous pli avec prière de vouloir bien régler sans délai.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

P25/B1,94

5 3

17 Juin 1912.

Montreal Water & Power Co.,
Montreal.

Gentlemen, ::

96/912
We had complaints from the citizens of Maisonneuve concerning the trenches that you have made on the streets for the laying of your water pipes and that those trenches are opened too long and they remain opened without necessity.

Trusting that you will attend to this question .

I remain

Yours truly

[Signature]
Sec. Treas.
of the Town of Maisonneuve.

/AT/

Cheney
Montreal Water & Power Co.

Montreal, June 18th. 1912

M. G. Ecorement, Esq.,

Secretary-Treasurer

Maisonneuve.

1066/912
Dear Sir:-

We are in receipt of your favor of the 17th. inst.
concerning open trenches in your town, and in reply beg to say that
we will take this matter up with our Contractors at once.

Dist. W. H. S.

Yours truly,

MONTREAL WATER AND POWER COMPANY

A. H. Sutherland

Assistant Engineer.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

119/11
TELEPHONE BELL LASALLE 299

Maisonneuve, 16 Oct 1912

A Son Honneur le Maire & Messrs les Echevins
de la Ville de Maisonneuve.

1066
79/9/12

Messieurs

J'ai empêché les employés de la
Montreal Water & Power Co. de couper
le nouveau passage sur la rue Ontario
à l'est de la rue Orleans. pour réparer
une conduite d'eau qui s'est produite
Dimanche dernier, ce travail peut se faire
en faisant un tunnel par le trottoir.
La compagnie avait envoyé des hommes ce
matin avec ordre de couper notre passage, et
ces hommes ont attendu sur les lieux toute
la journée, n'ayant pas voulu se conformer
à faire le travail comme je le voulais.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Vos obéissant serviteur

Jos DuSault
Surintendant de la Voirie de la
Ville de Maisonneuve

de réparer cette partie de pavage comme auparavant
et en charger le coût à la Compagnie.

Et de plus qu'instructions soient données à M. DuSault
de surveiller étroitement les personnes ou Compagnies
qui font des tranchées dans les rues et de les forcer de

Adm.

21 décembre 1912.

M. Jos. DuSault,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re bris de pavage rue Ontario

393/912
De nouveau je vous transmets sous pli copie de la résolution passée par le Conseil de cette Ville à son assemblée du 16 octobre dernier (1912) au sujet ci-dessus qui vous a été transmise au mois d'octobre dernier.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

J. G. Gauthier
Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve

/AT/

et qu'en plus M. le Surintendant reçoive instructions de refaire cette partie de pavage comme auparavant et en charger le coût à la Compagnie.

Et de plus qu'instructions soient données à M. DuSault de surveiller étroitement les personnes ou Compagnies qui font des tranchées dans les rues et de les forcer de

Extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée
régulière du 16 octobre 1912, à laquelle étaient
présents: M. le Maire Alexandre Michaud et MM. les
Conseillers Oscar Dufresne, Chs. Bélanger, Lévis
Tremblay, J. E. Lemay, Robt. Fraser & Oct. Germain, for-
mant un quorum, savoir:

Lecture d'un rapport de M. DuSault déclarant
qu'il a empêché les employés de la Montreal Water &
Power Co. de briser le pavage de la rue pour la répa-
ration d'un tuyau à l'eau.

Proposé par M. Chs. Bélanger,

Et unanimement résolu:

Que l'objection de M. DuSault soit ratifiée
et qu'à l'avenir, toutes les compagnies qui ont des
privileges dans Maisonneuve soient empêchées de briser
les pavages permanents autrement que de la façon indi-
quée et sous la direction du Surintendant, M. DuSault
ou de ses employés.

Attendu que la Compagnie, Montreal Water & Power
Co. a brisé le pavage permanent de la rue Ontario, de la
rue Desjardins à la rue Lasalle, pour réparer un tuyau
à l'eau.

Attendu qu'elle a coupé les fils d'acier posés
dans ce pavage permanent.

Attendu que, contrairement à l'ordre de M. DuSault,
le Surintendant, cette tranchée a été remplie avant
d'être inspectée par le département des chemins.

Attendu que le département des chemins s'est tout
de même aperçu à temps que cette coupe était mal remplie.

Attendu qu'instructions ont été données à la dite
Compagnie et à ses employés de défaire et refaire le
remplissage de cette tranchée et telle qu'elle était
auparavant.

Attendu que la dite Compagnie refuse et néglige
de refaire ce pavage pour le remettre comme auparavant.

Il est proposé par M. Chs. Bélanger,

Et unanimement résolu:

Que la dite Compagnie soit notifiée de ces faits
et qu'en plus M. le Surintendant reçoive instructions
de refaire cette partie de pavage comme auparavant
et en charger le coût à la Compagnie.

Et de plus qu'instructions soient données à M. DuSault
de surveiller étroitement les personnes ou Compagnies
qui font des tranchées dans les rues et de les forcer de

= 2 =

Remettre le pavage comme il était auparavant, et à défaut de ce faire, de faire cette réparation aux frais des personnes intéressées.

/vrai extrait/

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Office of the General Superintendent and Electrical Engineer.

Cable Address "POWERCO"

Montreal.

Nov. 5th, 12.

To: of Maisonneuve,
Treasurer's Office,
Maisonneuve, Que.

1066/912

Dear Sir:-

We are in receipt of an account, dated Sept. 25th- 12, for \$17.25, stated to be for repairs to roadway on Bourbonniere Street. We have no knowledge of this matter.

While our contractor carried out some work during the month of June on this street, he left the roadway in proper repair.

If the Town spend the work unsatisfactory, or that any repairs were necessary, we should have had the matter attended to, if we had been duly notified.

As we had no notification from you of any pains being required, we do not know whether we are responsible for the repairs covered by the account rendered, and are therefore not in a position to pass same.

Yours truly,

The Montreal Light, Heat & Power Company.



R. H. S.
Gen'l Sup't & Chief Engineer.

R. H. S. / E. H. G.

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Office of the General Superintendent and Electrical Engineer.

Cable Address "POWERCO"

Montreal.

Nov. 5th, 12.

1066/912
To : of Maisonneuve,

Treasurer's Office,

Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

We are in receipt of an account, dated Sept. 25th- 12, for \$17.25, stated to be for repairs to roadway on Bourbonniere Street. We have no knowledge of this matter.

While our contractor carried out some work during the month of June on this street, he left the roadway in proper repair. If the Town found the work unsatisfactory, or that any repairs were necessary, we would have had the matter attended to, if we had been duly notified.

As we had no notification from you of repairs being required, we do not know whether we are responsible for the repairs covered by the account rendered, and are therefore not in a position to pass same.

Yours truly,

The Montreal Light, Heat & Power Company.



R.H.E./ K.M.G.

R.H.E.
Gen'l Sup't & Chief Engineer.

REPRISE

5X 1 2 3 4 5 6

P25/B1,94

h 0



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

13911 TELEPHONE BELL LASALLE 299
MUS

Maisonneuve, 12 Nov 1912

A Son Honneur le Maire & Messrs. Echevins
de la Ville de Maisonneuve

1066/912

Messieurs
Les réparations qui ont été faites sur
la rue Bourbonnien de la rue Ontario
à la rue Ste Catherine, au compte de la
M L H & P. C. ont été faites parce cités
à propos. La compagnie se plaint dans sa
lettre qu'elle n'a pas été notifiée. J'ai pris
pour ligne de conduite de faire réparer toutes
les tranchées mal remplies de n'importe
quelle compagnie qui pose des services dans
les rues de la Ville et de leur en charger le
coût.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs
Votre obéissant serviteur

Joe DuSault
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

26 Novembre 1912.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

96/914
Mon cher monsieur,- Re réparation de coupes
Veuillez trouver sous pli
copie d'une résolution du Conseil de cette Ville au
sujet des coupes mal remplies par la Montreal Light,
Heat & Power Co.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur
[Signature] Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 20 novembre 1912, à laquelle étaient présents: M. le Maire Alexandre Michaud et MM. les Conseillers Oscar Dufresne, Chs. Bélanger, Robt. Fraser, Lévie Tremblay, J. E. Lemay & Oct. Germain, formant un quorum, savoir:

Lecture d'une lettre de M. Jos. DuSault au sujet de la réparation des coupes mal remplies par la Montreal Light, Heat & Power Co.

R é s o l u :

Que le Surintendant reçoive instructions de ne plus faire à l'avenir de réparations aux rues ainsi mal refaites, avant d'en avoir notifié les intéressés, mais qu'il continue à réparer ces coupes le plus tôt possible après avis aux intéressés, et tous les mois il devra remettre au Secrétaire-Trésorier, un état démontrant les sommes dépensées pour ces réparations et indiquant les personnes ou compagnies tenues au paiement de ces dépenses d'entretien; sur réception de ce rapport le Secrétaire en fera la collection immédiate par toutes voies que de droit.

/Vrai extrait/

Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

1066-8

Chemin

30 Dec. 1912.

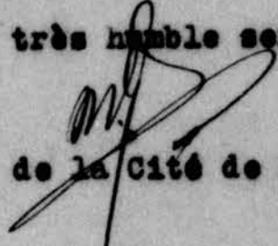
M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli copie d'une lettre que j'adresse ce jour à la M.L.H. & P.Co. au sujet de la tranchée qu'elle a faite en face du No. 647 de la rue Notre-Dame et vous prie d'en prendre communication et de voir à mettre en bon ordre et à la réparation en temps voulu et d'une manière convenable toutes les tranchées que les Compagnies feront ainsi dans le pavage permanent de la Cité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

1066-8

copies

30 Dec. 1912.

The Montreal Light Heat & Power Co.,
The Montreal Light Heat & Power Co.,
C i t é.

Messieurs,-

1066/912

La Ville de Maisonneuve, le 20 décembre courant vous a accordé un permis pour creuser en face du No. 647 de la rue Notre-Dame de la Cité de Maisonneuve.

Vous savez qu'à cet endroit il y a un pavage permanent solide et durable et les employés de la cité vous ont mis en demeure avant de faire la tranchée de cette rue d'avoir à réparer cette tranchée d'une façon convenable et de la remettre dans le même état qu'elle était auparavant; or, depuis cette coupe a été remplie avec de la terre et la surface ne peut être maintenant au niveau du reste de la rue.

Je suis autorisé de la part du Conseil de la Cité de Maisonneuve de protester énergiquement votre Compagnie du fait qu'elle creuse ce pavage permanent et qu'elle ne refait pas la rue de la même manière qu'elle était auparavant; La Cité vous notifie donc par les présentes que durant tout l'hiver elle tiendra en bon ordre et en bon état de réparation la coupe que vous avez ainsi faite et qu'au printemps prochain elle remettra la rue dans son état primitif, le tout à vos frais et dépens.

En plus elle retiendra entre ses mains jusqu'à concurrence d'une somme d'au moins \$500.00 toute somme d'argent qu'elle pourra vous devoir; et aussitôt que cette rue sera réparée dans les conditions susdites, elle vous remettra alors toute différence d'argent qu'elle aura pu garder à ce sujet.

Je dois ajouter qu'il en sera ainsi pour toutes les coupes que vous ferez dans le pavage permanent de la Ville et qu'à l'avenir cette dernière prendra toutes les précautions possibles et les mesures nécessaires pour empêcher votre Compagnie de faire des travaux dans ses rues, lorsque travaux ne seraient pas absolument nécessaires.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serv.,

Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

*Loosequid
Helo*

8 Janv. 1913.

The Montreal Light Heat & Power Co.,
C i t y.

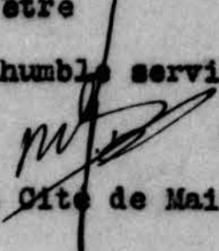
Messieurs,-

En rapport avec ma lettre du 30 décembre dernier au sujet de la coupe faite par votre Compagnie en face du No.647 de la rue Notre-Dame, dans la Cité de Maisonneuve, dont je vous inclus de nouveau copie, sous pli, il va sans dire que la Cité de Maisonneuve vous tiendra responsables de tous les dommages, accidents ou autres qui pourront arriver dans l'intervalle à raison de cette coupe.

Cette décision de vous tenir ainsi responsable des accidents, s'étendra aussi à toutes les coupes que vous ferez dans les mêmes conditions dans la Cité de Maisonneuve.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

8 Avril 1913.

The Montreal Light, Heat & Power Co.,

Montréal.

Messieurs,-

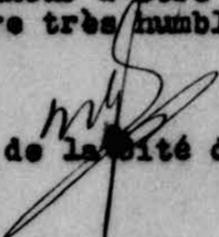
Re réparation de canues.

1066/913
Je suis chargé de porter à votre connaissance que votre Compagnie pour le besoin de son service a fait déjà plusieurs tranchées dans les rues Notre-Dame & Ontario dont le pavage est permanent. Ce pavage a été fait avec un grand soin et d'une façon solide et durable. Or, la Cité craint beaucoup que le remplissage de ces tranchées, après que vous y aurez exécuté des travaux, ne soit pas fait d'une façon aussi solide et aussi durable.

Comme la Cité de Maisonneuve a fait ce pavage elle-même et qu'elle est outillée pour la réparation, elle suggère qu'à l'avenir toutes les réparations dans ce pavage soit fait par elle aussi bien et aussi économiquement que possible de façon à remettre la rue dans le même état qu'il était auparavant et elle vous en chargera le coût réel.

Croyant que votre Compagnie en viendra à la conclusion que cet arrangement est avantageux pour les deux parties, j'attendrai une réponse sous peu.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

235/11

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Office of the Engineer of Gas Distribution

Cable Address "POWERCO"

MONTREAL, April-11/1913.

MR. M.G. ECREMONT
Sec-treasurer
Maisonneuve.,

page
fair copy

Dear Sir :-

1066/913 Acknowledging receipt of your favor of April the 8th, inst. suggesting that all cuts made in new pavements on Ontario, & Notre Dame streets., be repaired by your corporation. we beg to advise that our Company¹ has no objection to your repairing any cuts we may have occasion to make in streets as above, providing the measurement of same is mutually agreed upon on the ground by both your Inspector and ours, and that the schedule of prices which we would ask you to kindly forward to us at your earliest convenience, is found acceptable.

Assuring you of our desire to always co-operate with your Town in promoting matters of mutual interest, we remain,

yours very truly.

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY

Chas. Stosler
ENGINEER GAS DISTRIBUTION.

28 Avril 1913.

M. Jos. DuSault,-
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re réparation de coupes

1066/913
Je vous transmets sous pli copie d'une réponse de la Montreal L.H. & P.Co. en date du 11 crt. soumise au Conseil à son assemblée du 16 du même mois et vous fais part de la résolution adoptée par le Conseil à ce sujet, comme suit:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Qu'il soit répondu à la Compagnie qu'en principe les suggestions faites sont acceptées et que cette question soit référée à M. DuSault, le surintendant des travaux publics à Maisonneuve qui devra s'entendre avec la Compagnie à ce sujet."

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

SUBJECT Re Account from Town of Maisonneuve for repairs.

The Bell Telephone Co. of Canada

DIVISION PLANT SUPERINTENDENT
EASTERN DIVISION

H.

Montreal,

Feb. 19/13.

M. G. Ecorement, Esq.,

Secy, Treasurer,

#105 Letourneux Ave., Maisonneuve.

Dear Sir:-

In reference to the attached account which was delivered to this Company on February 13/13, and was referred to me.

I am very much surprised indeed at receiving this account, as we have paid you by cheque long since for all the items in question. For example, on November 17/11 a cheque was forwarded to you for \$42.90 for repairs to road on Ontario Street. On May 10/12 we forwarded you a cheque for \$71.25 for repairs to trench on Ontario Street. On July 15/12 we forwarded you a cheque for \$11.99 for repairs to paving on St. Catherine Street. I also wrote you several letters on this subject. See mine to you of November 17/11 on the subject of "Cheque for \$42.90 - Town of Maisonneuve"; May 10/12 on the subject of "Cheque for \$71.25 - Town of Maisonneuve"; also June 18th, and July 15/12 on the subject of "Account for repairs to Roadway - Town of Maisonneuve." I presume therefore that this account has been forwarded in error.

Please advise.

Yours truly,

J. E. Higgins

DIVISION PLANT SEPT.

March 6th 1913

Bell Telephone Coy.
City.

Gentlemen:-

I beg to acknowledge receipt of your letter of the 19th of February 1913 and note your statement regarding your payments of: \$42.90, 71.25 & \$11.99 all of which have been duly credited to your account. The enclosed account shows in detail a balance due of \$27.78 for work done in repairing trenches. I will be obliged to you if you will kindly send us your cheque for same.

I remain

Yours truly

M. J. Gagnon
Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

/AT/

Re Account from City of Maisonneuve for repairs.

The Bell Telephone Co. of Canada

DIVISION PLANT SUPERINTENDENT
EASTERN DIVISION

Montreal, March 10/13.

H.

M. G. Ecrement, Esq.,

Secy. Treasurer,

#105 Letourneux Ave., Maisonneuve.

1066/913
Dear Sir:-

In reference to your communication of the 6th. inst. which refers to the attached account for \$27.78.

I am very sorry to have to bother you so much with these matters, but there still seems to be something wrong. The attached account shows an item for repairs to trench at Ontario and William David on April 26/12 for \$25.60. On looking up my cheque stubs I find that a cheque was issued in favor of the Town of Maisonneuve for \$71.25. This amount was to cover an account rendered by you for repairs to trench at Ontario and Pie. 1X and Ontario and William David. The date of the cheque was May 10/12.

The second item mentioned on the attached account does not seem to have been paid. I would therefore respectfully suggest that a revised account be made up and forwarded to me, and I shall be pleased to issue a cheque for same with the least possible delay.

Yours truly,



DIVISION PLANT SUPT.

20

March 11th 1913.

Bell Telephone Co.,
Montreal.

Gentlemen:-

In reply to yours of the 10th inst.
I am enclosing you account for statement of charges
against your Company during the last year for repairs of
trenches on various streets. Your contention probably
arises from the fact that there is two accounts for
April 26th. one of which having been paid. I am sure
however that the enclosed account will make matters clear.
Thanking you in advance for the cheque.

I remain

Yours truly

[Handwritten Signature]
Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

/AT/

23 Mai 1913.

coupes

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

1066/913

J'ai reçu instructions du Conseil de cette Cité de servir un protêt aux Compagnies Montreal Light, Heat & Power Co. & Montreal Water & Power Co. au sujet des coupes qui ont été faites par ces Compagnies et qui ont été mal remplies. En conséquence, auriez-vous l'obligeance de me préparer une liste indiquant les endroits où ces coupes ont été faites et mal remplies et veuillez s.v.p. me le communiquer sans délai afin que puisse servir ce protêt le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
SURINTENDANT
DES TRAVAUX

TELEPHONE BELL LASALLE 1281

Maisonneuve, 26 Mai 1913

couper

M. G. O'Brien Sec. Trésorier de la Cité
de Maisonneuve.

1064/913

Monsieur
Ci-joint une liste de
couper faite par les C^{rs} M. L. H. & P^o
& M. W. & P^o C^o, et qui ont été mal
remplies.

Votre tout dévoué
J. O. DuSault
Surintendant des Travaux de
la Cité de Maisonneuve



Maisonneuve, May 26 1913

Montreal Light Heat & Power Cuts in bad order in cement
roads and sidewalks

No 647 Notre Dame
.. 10 W. David
.. 542 Lasalle
.. 547 Ontario
.. 551 - - -

Macadam in bad order

No 586 Lasalle ✓
.. 227 Jean Dac ✓
.. 651 La Fontaine ✓
.. 409 Orlean ✓
.. 419 P. ix Ave
On Lafontaine from Desjardins
to P. ix

Montreal Water Power Co Cuts in bad order in cement
roads and sidewalks

No 95 Notre Dame ✓
.. 445 Adam ✓
.. 433 Lasalle ✓

Macadam in bad order

No 742 Bourbonner ✓
.. 720 - - - ✓
.. 802 Adam ✓
.. 794 Lasalle ✓
.. 782 - - - ✓

On 4th ave above Guard ✓
On 4th ave above Ontario ✓
On 4th ave 25 ft above No 130 ✓
.. Litourneux ... No 1201 ✓
.. Lafontaine ... 496 ✓



Maisonneuve, May 27 1912

Montreal Water & Power Co

| | |
|--|-------------------------------|
| On First Ave from C.N. Ry Co. to north limit | |
| .. second .. | Viau Ave to No 400 |
| .. Third .. | 346 |
| .. fourth .. | 366 |
| .. fifth .. | Track |
| .. Aird .. | Sherbrooke .. |
| | Ontario .. No 133 |
| .. Bennett .. | Sherbrooke .. Boyce |
| .. Wm. David .. | |
| .. Gerard .. | Limit to limit |
| .. Ernest .. | First .. Bennett |
| .. Adams .. | Bennett .. LeTourneux |
| .. Boyce .. | First Ave .. Lasalle |
| .. Desjardins .. | Boyce .. Ernest |
| .. LeTourneux .. | Ernest .. first line |
| .. LaFontaine .. | First limit <u>West</u> |

Montreal Water & Power Co.

286/11

Montreal, May 30th 1913.

Couper

M. G. Borement, Esq.,
Sec'y-Treasurer Town of Maisonneuve.
Maisonneuve.

Dear Sir:-

1066/913
We have your protest of the 29th inst.,
regarding alleged defective refilling of cuts by this
Company in certain Streets in Maisonneuve.

We have the assurance of the Contractors
that all these matters will be put right without delay.

We would however notify you that we
cannot in any circumstances countenance the Town proceed-
ing with any Street repairs which are alleged to be
necessary on account of this Company's operations in
Maisonneuve; and we hereby decline to become responsible
for any such work on account of the Town.

We are amply responsible in this matter
and we will see that all excavations made by this Company
are properly refilled, without delay.

Yours faithfully,

MONTREAL WATER & POWER COMPANY,

J. N. Picher

Gen'l. Manager & Chief Engineer.

10 Juin 1913.

M. Marius Dufresne,
Maisonnette.

couper

Mon cher monsieur,-

1066/913
Je vous transmets sous pli
une lettre de la Montreal Light, Heat & Power Co. en date
du 29 mai dernier (1913) émettant l'idée de faire un
arrangement avec la Cité à l'effet de faire les répa-
rations des coupes. Vous avez été autorisé par le Conseil
de cette Cité à sa dernière assemblée du 4 juin courant
de faire un estimé sur la valeur du remplissage de telles
coupes, calculée à la verge carrée et en faire rapport au
Conseil.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonnette.

/AT/

1066/13

Réparation du pavage de la rue Notre-Dame exécuté
par Canadian Hassam Paving Co.Ltd.:

Toutes correspondances a ce sujet
Réclamations de compte de ladite Compagnie
M.M.Dufresne autorisé à faire la réparation et en charger le coût a ladite Compagnie qui a donné son consentement .

Voir "Bunch 7" du dossier qui traite spécialement du pavage des rues N.Dame, Ste.Catherine, Ontario & Lasalle et en particulier l'item 7 de la Canadian Hassam Paving, Co.Ltd.

Marius Dufresne Ba. Sc. - J.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO
com Ontario et Casalle

Maisonneuve le 17 Juin, 1913.

M.M.G. Ecrément.

Sec-Trés.

1066/913 Cité de Maisonneuve.

Cher Monsieur.

En réponse à votre lettre du 10 Juin dernier, j'ai l'honneur de faire rapport que la Cité pourra se charger des réparages des pavages en beton, des trottoirs en ciment ou en asphalte pour les coupes faites par les compagnies d'utilité public en chargeant à ces compagnies les prix suivants, -

| | |
|--|--------|
| Pavage en beton, par verge carrée, - | \$7.00 |
| Macadam à l'eau, par verge courante, - | 1.25 |
| Trottoir en ciment, - " carrée | 2.50 |
| Trottoir en asphalte, - " " | 2.50 |

Le mesurage se fera d'après la surface de pavage (rue ou trottoir) réparé par la Cité et non pas d'après la surface de pavage coupé par la compagnie.

Votre tout dévoué,

Marius Dufresne

20 Juin 1913.

Montreal Light, Heat & Power Coy.,
Montreal Water & Power Coy.,

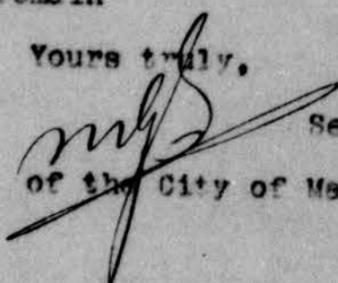
Montréal.

Messieurs,-

1166/913
Je vous transmets sous pli copie d'un
estimé en date du 17 juin courant, de la part de M.
Marius Dufresne, se rapportant à la réparation des tran-
chées que les diverses compagnies pourraient faire dans
les rues de cette Cité. Vous voudrez bien en prendre
connaissance et prendre note que le Conseil ^{suggère de} ~~devrait~~ se
baser sur cet estimé pour faire un arrangement avec les
Compagnies intéressées concernant la réparation des cou-
pes dans les rues de cette Cité.

I remain

Yours truly,


Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

/AT/

27 Juin 1913.

M. Marius Dufresne,
Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

1066/913

Je vous transmets sous pli une lettre
de la Montreal Water & Power Company demandant de plus
amples informations au sujet des estimés que vous avez
faits pour le remplissage des coupes que la Ville se
chargerait de faire aux frais de la Compagnie. Pourriez-
vous lui donner les renseignements qu'elle demande.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J. B.
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

8-1066-1

le humeur

12 Avril 1913.

Montreal Water & Power Co.

Montreal.

Messieurs,-

1066/913
J'accuse réception de la vôtre du 11
ort. au sujet de l'état de certaines rues et l'ai immé-
diatement transmise à notre Surlntendant pour rapport.

J'ai l'honneur d'être

Voire très humble serviteur

M. J. G.
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

31 Octobre 1913

M. Marius Dufresne,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re réparation du pavage
de la rue Ontario.

1066/913
Vous avez été autorisé par le Con-
seil de cette cité, à son assemblée du 29 octobre courant,
de faire ^{faire} sans délai la réparation de tout ce qu'il y
aurait de défectueux dans le pavage de la rue Ontario.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

8

The Montreal Light, Heat & Power Company.

Cable Address "POWERCO"

Montreal.

June
Twenty-Third,
1916.

to Fairly

City of Maisonneuve,
Maisonneuve, P. Q.

Dear Sirs:- Attention Secretary-Treasurer

1066/16

We beg to return herewith your two invoices with
~~the~~ request to furnish additional particulars as regards the
exact location and size of the trench or trenches alleged to
have been made by our men.

We notice that one of these accounts is to cover
repairs to a sewer or gulley pipe, and in this connection we
would be glad to know how and when such repairs were occasioned,
as we are not aware that any damage was done to your property.

Yours truly,

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY,

C. H. Osler
ENGINEER GAS DISTRIBUTION.



copie
Maisonneuve Juin 27 1916

Mr J. Hunter

Cher Monsieur

En réponse à la lettre de la
M. L. H. & Power en date du 23 courant j'ai l'honneur
de vous donner les détails suivants concernant
le compte de \$3,25

La Cie en date du 29 nov 1915
nous envoya l'avis no 4518; la remise en bon
état des ces excavation a nécessité la dépense ci-haut
mentionnée.

Concernant le compte de \$7,20 je dois vous dire
que le 26 Juin 1914 la Cie donna avis no 3656 pour un
main à gaz sur la rue Girard côté nord; un égout
de puisard se trouvant dans son chemin la Cie
cassa deux feuilles de gris de cet égout et passa son
main sans rien dire. Ce n'est qu'au mois d'Avril
dernier que l'égout privé du moulin à scie de Mr. Allard
se trouvant bloqué que l'on eut recours au puisard
ci-haut mentionné, mais dans l'état où il se trouvait,
il en résulte que le moulin à scie fut incendié; en
cherchant la cause de l'état de ce puisard, nous l'avons
trouvé dans l'état que nous avons décrit.

La réparation de cette égout se montant au prix
de \$7,20 tel que le détail

Bien à vous

Geel Gardy

3 Juillet 1916

Montreal Light Heat & Power Co.
Edf Power
Montréal.

Messieurs,-

Réparation de tranchée

En réponse à la vôtre du 23 juin
écoulé, demandant des explications sur les deux comp-
tes que je vous retourne, vous trouverez sous pli une
copie du rapport fait à ce sujet par notre Assistant
Surintendant de la voirie, donnant les explications vou-
lues.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve

MLL/AL

Marius Dufresne B.A.Sc. - J.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO
coin Ontario et Casalle

Maisonnette le 19 septembre 1916

Cité de Maisonneuve

Mr. Jos. Hinton Sec. Trés.

Cher Monsieur,

1066/16

J'ai l'honneur d'informer le Conseil que j'ai donné ordre à la Cie. Quinlan Robertson de faire la réparation de la surface d'asphalte des diverses coupes faites par les compagnies d'utilité publique et ce sur l'autorisation du Président des Finances.

Ces travaux de réparation sont pressants vu que la Cie. Quinlan Robertson doit retirer son malaxeur à asphalte ces jours-ci.

Je demande donc au Conseil de bien vouloir passer une résolution accordant les réparations du pavage d'asphalte des coupes à la Cie. Quinlan Robertson au prix déjà accordé à la Paving & Construction Co., soit \$1.10 la verge carrée.

Votre tout dévoué

Marius Dufresne
par *[Signature]*

29 sept.1916

Paving & Constr.Co.of Can.Ltd.
&
Marius Dufresne

Réparation de coupes

1066/16
Je vous transmets sous pli copie d'une résolution adoptée par le Conseil de cette Cité à son assemblée du 29 septembre,1916, accordant à la Paving & Construction Company of Canada,Limited, les travaux de réparation de coupes faites par les Compagnies d'utilité publique.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 27 septembre, 1916, à laquelle sont présents: M. le Maire Lévis Tremblay & MM. les Conseillers G.N. Pichet, H.A.E. Morin, Elz. Lapointe, Dr. J.M. Pallerin, J.E. Vigeant & Wilf. Tardif, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Lecture d'une lettre de M. Marius Dufresne, en date du 19 septembre, 1916, informant le Conseil qu'il a donné ordre à la Compagnie Quinlan-Robertson, Limited, de réparer la surface d'asphalte des diverses coupes faites par les Compagnies d'utilité publique.

Proposé par M. J.E. Vigeant,
Secondé par M. Wilf. Tardif,
Et unanimement résolu:

Que l'ingénieur reçoive instructions de faire faire ces travaux de réparation par la Paving & Construction Company of Canada, Limited à raison de \$1.10 la verge carrée, les dites réparations à être faites sous la surveillance de M. l'ingénieur Marius Dufresne.

(Vrai extrait)

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AL/4

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 27 septembre, 1916, à laquelle sont présents: M. le Maire Lévis Tremblay & MM. les Conseillers G.N. Pichet, H.A.E. Morin, Elz. Lapointe, Dr. J.M. Pallerin, J.E. Vigeant & Wilf. Tardif, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Lecture d'une lettre de M. Marius Dufresne, en date du 19 septembre, 1916, informant le Conseil qu'il a donné ordre à la Compagnie Quinlan-Robertson, Limited, de réparer la surface d'asphalte des diverses coupes faites par les Compagnies d'utilité publique.

Proposé par M. J.E. Vigeant,
Secondé par M. Wilf. Tardif,
Et unanimement résolu:

Que l'ingénieur reçoive instructions de faire faire ces travaux de réparation par la Paving & Construction Company of Canada, Limited à raison de \$1.10 la verge carrée, les dites réparations à être faites sous la surveillance de M. l'ingénieur Marius Dufresne.

(Vrai extrait)

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AL/4

1066/17 à

CITE DE MAISONNEUVE

Réparation de coupes

13 Avr/17

Théo. Leclaire, inspecteur des bâtisses: avis à dénoncer au Conseil les Cies d'utilité publique qui laissent les coupes faites dans les rues en mauvais état.

5 Juil/17

Avis à toutes les Compagnies d'utilité publique que la Cité fera elle-même la réparation des coupes mal remplies aux frais des susdites Cies.

RECORD
MONTREAL



13 Avril, 1917

M. Théo. Leclaire,
Inspecteur des Bâtisses,
MAISONNEUVE.

1066/17
Cher Monsieur,-

Mauvais état coupes faites
par Cies d'utilité publique

Certains échevins ont fait remarquer au Conseil à son assemblée du 11 avril crt., que les coupes faites dans les rues de la Cité par différentes Compagnies d'utilité publique, sont laissées en mauvais état. - J'ai alors été autorisé d'écrire à l'Inspecteur des bâtisses lui demandant de surveiller cet état de chose et dénoncer au Conseil les Compagnies en faute.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 696

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à

Montreal R. N. P. Co.,
Montreal



B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour
chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui
dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maitre de
poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres
encourt une responsabilité sérieuse.

Les maitres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour
une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une
lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-1-5-16.

[TOURNEZ, S.V.P.]

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 699

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à

Montreal R. N. P. Co.,
Montreal



B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour
chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui
dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maitre de
poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres
encourt une responsabilité sérieuse.

Les maitres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour
une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une
lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-1-5-16.

[TOURNEZ, S.V.P.]

Messieurs,-

Réparations coupes

Vous trouverez ci-après copie d'une ré-
solution adoptée par le Conseil de la Cité de Mai-
sonneuve, à son assemblée du 29 Juin, 1917, étant un
ajournement de son assemblée régulière du 27 du même
mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Que les diverses Compagnies d'utilité pu-
blique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Mon-
treal Water & Power Co., Montreal Public Service Cor-
poration, Montreal Tramways Co., etc., soient noti-
fiées que le Conseil Municipal, par ses employés, en-
tend à l'avenir réparer aux frais desdites Compagnies
et remettre en bon ordre les coupes faites dans les
rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et lais-
sées en mauvais état."

Je vous prierais donc de bien vouloir pren-
dre note de la présente décision et y faire droit à l'a-
venir.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué

J. J. Hamelin - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Bell Telepho-
ne Co.

J. J. Hamelin

AT/

1066/17

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 700

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à Mont. Pub. Serv. Co.,



B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour
chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui
dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maitre de
poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres
encourt une responsabilité sérieuse.
Les maitres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour
une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une
lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-10-5-18.

[TOURNEZ, S.V.P.]

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 699

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à Montreal Pressing Co.,



B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour
chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui
dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maitre de
poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres
encourt une responsabilité sérieuse.
Les maitres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour
une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une
lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-10-5-18.

[TOURNEZ, S.V.P.]

Messieurs,-

Réparations coupes

Vous trouverez ci-après copie d'une ré-
solution adoptée par le Conseil de la Cité de Mai-
sonneuve, à son assemblée du 29 Juin, 1917, étant un
ajournement de son assemblée régulière du 27 du même
mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Que les diverses Compagnies d'utilité pu-
blique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Mon-
treal Water & Power Co., Montreal Public Service Cor-
poration, Montreal Tramways Co., etc., soient noti-
fiées que le Conseil Municipal, par ses employés, en-
tend à l'avenir réparer aux frais desdites Compagnies
et remettre en bon ordre les coupes faites dans les
rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et lais-
sées en mauvais état."

Je vous prierais donc de bien vouloir pren-
dre note de la présente décision et y faire droit à l'a-
venir.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué

J. St. Antoine - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

Bell Telepho-
ne Co.

J.A.

A.T/

1066/17

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 698

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à



Dea T. Co.
Montreal
B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

Les maîtres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-10-5-16.

[TOURNEZ, S.V.P.]

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No. 697

Recommandé ce jour une lettre complètement
affranchie adressée à



Montreal Water & P.
Montreal
B.

Maitre de poste.

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation, que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

Les maîtres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour une lettre complètement affranchie. Ils devront voir à ce qu'une lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

50% B.—150,000-10-5-16.

[TOURNEZ, S.V.P.]

LABALLE 1280

27.

Messieurs,—

106647

Réparations coupes

Vous trouverez ci-après copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 29 Juin, 1917, étant un ajournement de son assemblée régulière du 27 du même mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

«Proposé et résolu unanimement:»

«Que les diverses Compagnies d'utilité publique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Montreal Water & Power Co., Montreal Public Service Corporation, Montreal Tramways Co., etc., soient notifiées que le Conseil Municipal, par ses employés, entend à l'avenir réparer aux frais desdites Compagnies et remettre en bon ordre les coupes faites dans les rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et laissées en mauvais état.»

Bell Telephone Co.

Je vous prierais donc de bien vouloir prendre note de la présente décision et y faire droit à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué

J. A. Ambrose - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

LT/



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Maisonneuve, 5 Juillet, 1917.

Montreal Light, Heat & Power Co.,
Montreal Water & Power Company,
Montreal Public Service Corporation,
Montreal Tramways Company,
Bell Telephone Company,

Montréal.

Messieurs,-

Réparations coupes

Vous trouverez ci-après copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 29 Juin, 1917, étant un ajournement de son assemblée régulière du 27 du même mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement: "

"Que les diverses Compagnies d'utilité publique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Montreal Water & Power Co., Montreal Public Service Corporation, Montreal Tramways Co., etc., soient notifiées que le Conseil Municipal, par ses employés, entend à l'avenir réparer aux frais desdites Compagnies et remettre en bon ordre les coupes faites dans les rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et laissées en mauvais état."

Je vous prierais donc de bien vouloir prendre note de la présente décision et y faire droit à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué

J. J. H. H. H. - Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

1066/17
Bell Telephone Co.

[Signature]

5 Juillet, 1917

M. Jos. DuSault, Surintendant,
Dept. des Chemins,
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Réparations coupes

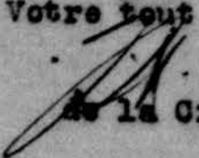
Vous trouverez ci-après copie d'une résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 29 juin, 1917, étant un ajournement de son assemblée régulière du 27 du même mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Que les diverses Compagnies d'utilité publique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Montreal Water & Power Co., Bell Telephone Co., Montreal Public Service Corporation, Montreal Tramways Co., etc., soient notifiées que le Conseil Municipal, par ses employés, entend à l'avenir réparer, aux frais desdites Compagnies, et remettre en bon ordre, les coupes faites dans les rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et laissées en mauvais état."

J'ai ce jour même donné communication de ce que dessus aux Compagnies ci-haut mentionnées, avec prière de prendre note de la présente décision et y faire droit.

J'ai l'honneur d'être
Votre tout dévoué


Sec. Trés.
de la Cité, de Maisonneuve.

AT/

The Montreal Light Heat & Power Company

OPERATED BY

*The Civic Investment & Industrial Company**Montreal* July 10th, 1917.

City of Maisonneuve,
 Attention Mr. J. W. Hinton,
 Secretary-Treasurer,
 City Hall, Maisonneuve, P. Q.

Dear Sir:-

1066/17
 Replying to your letter of July 5th inst., advising us of your intention to hold this Company responsible for repairs to cuts made in the streets of your town, we beg to advise that we have taken this opportunity to renew instructions to our men that all cuts made in the streets must be restored in such a manner that there shall be no necessity for your town to make further repairs, excepting of course, cases where permanent pavement exists.

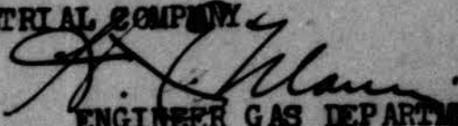
If you should have occasion, however, to notice in the future, cuts that are not repaired to your inspector's satisfaction, we wish you would notify us before commencing repairs on these cuts as well as those made in permanent pavement, in order that our Inspector may measure up in conjunction with your own Inspector, the cuts in question, as arranged with other Municipalities.

In the event of those conditions not being lived up to, you will appreciate that we will not be at liberty to pass your accounts when received.

Trusting the matter will receive your early consideration, we remain,

Yours very truly,

THE CIVIC INVESTMENT AND INDUSTRIAL COMPANY


 ENGINEER GAS DEPARTMENT.

P. S. Will you please send us your schedule of prices for repairs to various kinds of pavements, per yard.



Hôtel de Ville

Montréal 4 Juillet, 1918.

E.R. Decary, Ecr.,
Présdt. Commission Administrative,
Hôtel-de-Ville.

Cher Monsieur,-

Les coupes dans les rues.

Pour donner suite à votre demande de samedi dernier par téléphone, je vous transmets sous pli copie d'une lettre que la Cité de Maisonneuve adressait le 5 juillet, 1917, à différentes compagnies, relativement au mode à suivre à l'avenir pour la réparation des coupes.

Cette copie de lettre comporte une résolution adoptée par le Conseil municipal de Maisonneuve, le 29 juin, 1917, au même sujet.

Nonobstant la passation de la résolution ci-dessus, les compagnies ont continué à faire elles-mêmes la réparation des coupes et recevaient au préalable un permis du Surintendant de la voirie. (Voir formule de permis au petit livret de talens ci-inclus) Ces réparations étaient faites sous la surveillance de notre surintendant et nous chargions aux compagnies des honoraires pour telle surveillance.

Espérant que ces informations vous seront satisfaisantes,

Veillez me croire,

Votre tout dévoué,

J. Stintz Ex-Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

P.S.-Pour plus de détails, je vous inclus sous pli le dossier dans cette affaire, que j'ai emprunté aux archives municipales.

Maisonneuve, 5 Juillet, 1917.

Montreal Light, Heat & Power Co.,
Montreal Water & Power Co.,
Montreal Public Service Corporation,
Montreal Tramways Co.,
Bell Telephone Co.,

Montréal.

Messieurs,-

Réparations coupes

Vous trouverez ci-après copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 29 juin, 1917, étant un ajournement de son assemblée régulière du 27 du même mois, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Proposé et résolu unanimement:"

"Que les diverses Compagnies d'utilité publique tel que:
"Montreal Light, Heat & Power Co., Montreal Water & Power Co., Bell
"Telephone Co., Montreal Public Service Corporation, Montreal Tramways
"Co. etc., soient notifiées que le Conseil municipal, par ses em-
"ployés, entend à l'avenir réparer aux frais desdites compagnies
"et remettre en bon ordre les coupes faites dans les rues de ladite
"Cité par lesdites compagnies et laissées en mauvais état."

Je vous prie donc de vouloir bien prendre note de la présente décision et y faire droit à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

(Signé) Jos. Hinton, Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

1066-9

9

rués

1066

~~801~~

Dossier re mauvais état, des
rués.

24 Avril 1888.

M. Beauchamp,
Maisonneuve.

Monsieur,-

801
886/88

veuillez, s'il vous plaît, réparer la coupe et
nettoyer la rue en face de votre maison rue Ste. Cathéri-
ne car elles sont dans un très mauvais ordre.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur

Joseph Emery
de la Ville de Maisonneuve.

24 AVRIL 1888.

Mr. G. H. Pichette,
Maisonneuve.

Monsieur,-

220/00

Veuillez, s'il vous plaît, réparer la coupe et
nettoyer la rue en face de votre propriété rue Ontario
car elles sont dans un très mauvais état.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

J. G. Gauthier
de la Ville de Maisonneuve.

24 AVRIL 1866.

H.M. Hanel & Bieau, c
Maisonneuve.

Messieurs,-

22/66

veuillez, s'il vous plaît réparer la coupe et
nettoyer la rue en face de votre maison rue Latourneux car
elles sont dans un très mauvais état.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur

J. G. Gouin
de la ville de Maisonneuve.

Normandin,
Siretair.

Cité de Montréal.



Dept. des Estimateurs

Hôtel de Ville.

Gen. Beauséjour,
Act. Sec.

Montréal,

189

à savoir primitive, existant
à faire enlever la terre sur tout
tour. faire faire une pente con-
venable au reste du lot, faire
abattre le pinetle & faire une pelouse
à l'entour de l'eraple puit & à près
chemin etc, dans le sens de l'amel-
ioration & changements que votre
conseil a fait exécuter chez mon
no. a no. M. Ritchie. Et ce de
manière à ne pas gêner mes loca-
taires dans leur possession, leur
donner satisfaction & faire naître
peut à se plaindre de cet état de
chose. à peine de tous dommages etc.

Et vous ferez justice.
L. J. Normandin

R. S. V. P.

7 Juillet 1899.

Mr. G. A. Normandin,
Montréal.

Monsieur,-

350/99

La votre du 5 Juillet au Conseil de cette Ville
lui a été soumise à son assemblée du même jour et le Co-
mité des chemins a été autorisé à cette assemblée de faire
ce que vous demandez dans votre lettre.

Espérant que ceci vous donnera satisfaction,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

W. J. G. Gagnon
de la Ville de Maisonneuve.

LUMBER YARDS:
FROM 111 TO 133 PAPINEAU AVENUE
FROM 88 TO 111 GAIN STREET

10 DRY KILNS:
100,000 FT. CAPACITY
108 TO 108 GAIN STREET

SPECIALTIES:
KILN DRIED FOREIGN AND DOMESTIC
HARDWOODS
ALL DESCRIPTIONS
497
575/908

CABLE ADDRESS "HERALCAM."
(A.S.C. CODE)

Chemin
BELL TELEPHONE (EAST) 375

ALEXANDER MACLAREN

Lumber Merchant

OFFICE: 107 PAPINEAU AVENUE

P.O. Box 838

576/14
Montreal, April 18th., 1900

To the Mayor and Councillors of the Town of Maisonneuve
Maisonneuve Que.

Dear Sirs:-

We have a large quantity of Lumber to deliver at the National Lacrosse grounds Ontario Street, delivery of which must commence at once. We understand that part of the Road between here and there is in a very bad state, being almost impassible for loaded teams, and we would be greatly obliged if you would kindly have it repaired so that when we commence delivery of this Lumber, we may not be put to loss or inconvenience.

Your kind attention will oblige.

Yours truly,

Alexander Maclaren

Per.....
Geo. M. Maclaren

18 AVRIL 1900.

Mr. Alex MacLaren,
Montréal.

497
500/000

Mon Cher Monsieur,-

La vôtre du 18 courant au Conseil de cette ville lui a été soumise à son assemblée d'hier soir et j'ai été autorisé de vous dire que nos rues sont en parfait ordre et très passables, excepté toutefois la partie de la rue Ontario qui s'étend de la rue Letourneux au terrain du Club National; mais comme cette rue n'a été ouverte que l'an dernier, qu'il n'y a pas encore d'égoûts ni de tuyaux à l'eau, il est impossible de songer maintenant à y poser du macadam: le temps pour cela n'est pas propice et d'ailleurs vous aurez terminé la livraison de votre bois avant que le macadam ne soit posé.

J'ai l'honneur d'être

vos très humble serviteur

J. J. Larivière
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

20 AVRIL 1900.

Mr. Thos. O'Parrell,

Chef de Police,

Maisonneuve.

497
~~500~~/800

Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu instruction du Comité des Chemins de cette ville de vous dire de mettre deux hommes sur la rue Ontario de la rue Letourneux au terrain du Club National pour remplir et niveler autant que possible et la rendre passable cette partie de la rue Ontario sans cependant y ajouter de terre, mais simplement combler les trous et ornières afin que les fournisseurs puissent délivrer immédiatement les matériaux qui sont engagés de fournir sur le terrain du Club National.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

W. G. Lermont Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

W. G. L.

22-1066-1

18 AVRIL 1866.

1166
507/900

Mr. T. O'FARRELL
Chef de Police,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Vous m'avez dit ce matin que à certains endroits de la rue Ontario et de la rue Ste Catherine où MM. Bastien & Valiquette ont posé le macadam, il n'y a pas ou presque pas de pierre et vous me demandez si MM. Bastien & Valiquette ont donné une garantie de leurs travaux. En réponse je dois vous dire que MM. Bastien & Valiquette n'ont pas de garantie autre que celle de la loi commune qui dit que les entrepreneurs sont responsables de leurs travaux durant 10 ans. S'il existe des cas dangereux dans ces rues, il vaudrait peut-être mieux que vous fassiez un rapport au Comité des Chemins de cet état de choses et ce dernier y verrait.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

501
573/90

516/11

10 AVRIL 1800.

A Messieurs
Le Maire
et les Conseillers de la
Ville
de Maisonneuve

Messieurs

Ayant devant ma
manufacture un trou de
boue que les voitures ne
peussent y arriver je prend
la liberté de vous demander
de bien vouloir faire
mettre de la pierre parce que

ent au Conseil de cette
la référée au Comité
re demande.
d'être
à humble serviteur
Sec.-Trés.
le de Maisonneuve.

Je fait deux (2) spring
de mes express que je case
J'espère Messieurs que
vous prendrai ma demande
en considération

Maison neuve 18 Avril 1900

G. H. Pichet
Manufacturier

18 AVRIL 1900.

ent au Conseil de cette
l'a référée au Comité
re demande.
d'être
le humble serviteur
Sec.-Trés.
le de Maison neuve.

18 AVRIL 1900.

Mr. G.H. Pichette,

Maisonneuve.

801
500/000

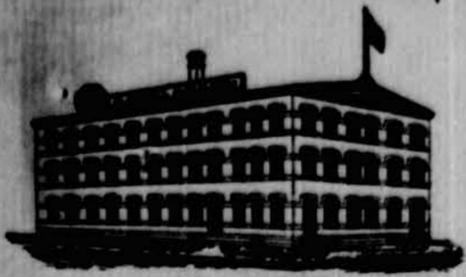
Mon Cher Monsieur,-

La vôtre du 18 courant au Conseil de cette
ville lui a été soumise et ce dernier l'a référée au Comité
des Chemins qui devra s'occuper de votre demande.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

J. G. L...
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.



OFFICE OF ...

LANIER & CO.

BOOTS AND SHOES

543 & 545 Desjardins Ave.,

Bell Telephone 7466.

527/17

MAISONNEUVE,

per Mail 1900

Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers de la Ville

811
442/900

de Maisonneuve.

Messieurs,

Nous prenons la liberté de vous faire re-
marquer que la rue Desjardins vis-à-
vis notre manufacture & le lot adjacent
est dans un bien mauvais état, surtout a-
près une pluie.

Ce n'est, pour ainsi dire, qu'un immense trou
de boue dans lequel les voitures s'enlourdissent
& d'où elles ne peuvent sortir qu'avec grande dif-
ficulté. Souvent même, les voitures passent sur
le trottoir, & il ne faudrait pas qu'elles passent
bien souvent pour qu'il en souffre énormément.
Nous attirons ainsi votre attention sur le fait
que la cendre réservée au Commun des trottoirs
depuis la rue Ontario jusqu'ici commence à faire
une large place à de la glaise qui, vous le savez
comme vous, a une attraction toute particulière pour
les pieds des personnes qui sont obligées de la
frôler surtout après une pluie.

Nous vous demandons donc, de remplacer cette cendre
par un trottoir en bois, & de faire macadamiser les
quelques cents pieds vis-à-vis notre lot & notre manu-
facture.

Comptant que vous prendrez cette requête en sérieuse
considération & que vous y ferez droit, nous demeu-
rons, Messieurs, vos serviteurs

Lanier & Co
es.

5 Mai, 1900.

M. Laniel & Cie.,
Maisonneuve.

801
612/900

Messieurs,-

La v^otre au Conseil de cette ville re macadam et
trottoir a été référée au Comité des Chemins.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur,

Alfred Laniel
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

Chemin

2 Juin, 1900.

Mr. Jos. Lamoignon,

Président du Club National.

497/900

Mon Cher Monsieur,-

veuillez trouver sous pli un extrait du livre des délibérations du Conseil de cette ville au sujet des améliorations à faire dans la rue Ontario pour la commodité de votre Club et des personnes qui viendront au Club. Je dois ajouter que le Comité des Finances de cette ville est en négociation avec une banque pour se procurer l'argent nécessaire à cette amélioration, et que sous peu ces négociations seront terminées et les travaux seront commencés.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur,

J. Lamoignon
Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

Chemins

587/4

497
577/900

Maisonville le 20 Juin 1900
A. M^r le Président et Messieurs
les Membres du Comité des Chemins
de la Ville de Maisonville
Messieurs

Relativement aux ordres que j'ai
reçus de votre Comité je me suis rendu
sur la rue Antario & y ai fait creuser
des trous a différents endroits et j'ai
constaté une épaisseur de Macadam
de dispoases également sur toute la
longueur de la rue de sorte que les places
basses que nous y remarquons ne sont
ni plus ni moins que des places sou-
levées au Macadam & y peut avoir
plus de facilité & surtetes a la repara-
tion comme d'habitude

En attendant Messieurs j'ai l'honneur
de vous adresser ce rapport en considération
Je demeure votre très obéissant
Serviteur
Thos D'Harrel
Chef de Police

27 Juin 1900.

Mr. T. O'Farrell,

Chef de Police,

Maisonneuve.

487/200

Mon Cher Monsieur,-

Le Comité des Chemins de cette ville a résolu de faire faire un égout commun dans la rue Ontario, depuis la ferme "VIAU" jusqu'à et y compris le No. 4-128 étant la propriété de Mr. Christin, et de faire le macadam sur cette rue depuis la rue Letourneux jusqu'à la lère avenue et sur la lère avenue ~~jusqu'à~~ depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Notre-Dame, pourvu que cette amélioration ne dépasse pas la somme de \$5000.

Vous devrez donc tenir un compte séparé de cette amélioration et ne dépenser pour cela que jusqu'à concurrence de la dite somme de \$5000.

J'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

27 Juin, 1900.

Le Club National,

497/000

Montréal.

Messieurs,-

Comme vous avez pu le constater la Corporation de cette ville a commencé la construction du canal d'égout sur la rue Ontario devant relier votre terrain à ce même canal d'égout et elle va commencer cette semaine à macadamiser la rue Ontario, depuis la rue Letourneau jusqu'à la lère avenue.

Espérant que ceci sera satisfaisant,

J'ai l'honneur d'être

.. votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

[Signature]
de la ville de Maisonneuve.

27 Juin 1900.

Mr. Art. Christin,

Maisonneuve.

497/900

Mon Cher Monsieur,-

Comme vous avez pu le constater la Corporation de cette ville a commencé la construction du canal d'égout sur la rue Ontario devant relier votre terrain à ce même canal d'égout et elle va commencer cette semaine à macadamiser la rue Ontario, depuis la rue Letourneux jusqu'à la ~~rue~~ 1ère avenue.

Espérant que ceci sera satisfaisant,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

801/980

Monsieur le Maire & Messieurs les
Conseillers de la Ville de Mon-
tréal
Messieurs

Je crois de mon devoir de vous in-
former que les rues Ontario & St. Catherine
sont dans un état assez dangé-
reux que si on ne fait à l'heure même
des travaux, à payer par le conseil
de ces rues, on ne peut avoir la
sûreté d'aucun de ces travaux qui
un montant de 50000 dollars au moins
y remédier de beaucoup. Je deman-
derais l'autorisation d'acheter & faire
plus tard avec ces rues. De 1848 Lafontaine
qui il n'y a pas de pain l'épave de la
rue Lafontaine. Il serait urgent d'en avoir
plus je voudrais bien avoir l'autorisation
de mettre en la rue Notre Dame et autour de faire
quel semblant qu'en printemps si on ne les
travaux par ailleurs. Les travaux sont terminés.

12 Octobre 1900.

801/400

Mr. T. O'Parrell,

Maisonneuve.

Monsieur,-

La vôtre au Conseil de cette ville en date du 10 courant a été lue et les demandes que vous faites au Conseil ont été référées au Comité des Chemins avec l'autorisation de faire ce qu'il jugera à propos dans chacun de ces cas.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

W. G. L...

Maisonneuve, 26 Novembre, 1900.

Mr. T. O'Farrell,

Chef de Police,

MAISONNEUVE.

804/900

Mon Cher Monsieur,-

veuillez trouver sous pli le règlement No. 92
concernant les rues. Je suis chargé par le Conseil de cette vil-
le de vous dire d'avoir à faire respecter ce règlement; il me
prie aussi et surtout d'attirer votre attention sur les clauses
Nos. 6 & 18.

Espérant que vous vous conformerez à la présente,
veuillez me croire,

voire très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

Montréal le 25 avril 1902
M. M^r le Président & Messieurs
les Membres des Comités des Chemins

811
1050/902

Montréal

à la demande de M^r le Président de votre
Comité de faire un rapport sur les besoins les
plus urgents de l'état de nos de la ville j'ai
l'honneur de vous faire rapport comme suit
La rue Notre Dame que nous sommes à
réparer est dans un très mauvais état ainsi
l'avenue Ste-Anne qui est par certains en-
droits dangereuse par l'état de la route
de plus j'ai fait un rapport à votre Comité
que les deux associations qui ont été
seront tel quelle est sur la municipalité de nos
rues je crois que l'impôt pour simplement
être réparti aussi mesmes le buggy
doit se en nos au besoin de la ville et ab-
solument pour la route en est même
dangereuse je vous demandais si il vous
plait de le faire réparer. Je demeure
votre très dévoué serviteur

Thos D'Harrel Chef de Bataillon

Rec'd 5 NOV

1948

ASSISTANT RECEIVER GENERAL

MONTREAL, Nov 4 1903

Le secrétaire Trésorier
Ville Maisonneuve

801

1425/403

Cher Monsieur.

J'ai déjà eu occasion de
vous faire remarquer que la Rue J. d'Arc.
entre les rues St. Catherine et Ontario était dans
un état impassable, et que la corporation s'ex-
posait à des dommages. - Rien n'a été fait
il y a eu de la pierre de charoie depuis l'hiver
dernier elle est restée sur place. - Je demande
donc aujourd'hui de voir à ce que la rue soit
mise dans un état passable d'ici à quinze
jours ou sinon la corporation sera responsa-
ble des dommages. -

(La plainte qui avait été
faite avant celle-ci était au
sujet de la neige et est indiffé-
rente.)

Votre tout dévoué
Emile Desjardins

14 Nov. 1903.

Mr. E. Desjardins,

Maisonneuve.

801
1025/903

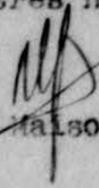
Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre au Conseil au sujet du mauvais état de la rue Jeanne d'Arc a été lue à son assemblée du 11 novembre, et à cette séance j'ai été autorisé de vous dire que la Ville va bientôt enlever la pierre de cette rue et qu'après cela la rue sera remise en bon ordre.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de  Maisonneuve.

Argent à Prêter
 sur Billets,
 Achat de...
 Billes de Livres,
 Billets...
 Promissaires,
 Jugements,
 Etc., Etc.

HECTOR PAQUET

BANQUIER

1644, RUE NOTRE-DAME.

Rec'd 4 JUIN
 CHANGE
 sur 1485/4
 Londres,
 Paris,
 Chicago,
 Boston
 .. et ..
 New-York.

Montréal, 4 Juin 1892

à Mess le Maire et les echevins

801/902

de Maisonneuve.

Messieurs.

Tous avez sans doute appris que nous sommes devenu les propriétaires du parc Lepine, et ils nous fait plaisir de vous annoncer que notre intention est d'en faire le plus bel hippodrome du Canada, car le sol s'y prête bien et le site est magnifique.

Pour donner plus de commodités aux milliers de personnes qui viendront sur notre terrain tout en passant par votre jolie ville, nous avons fait des démarches auprès de la Cie des chars électriques pour qu'elle envoie ses tramways à la porte de notre parc.

Les Messieurs nous ont très bien reçu ils nous ont même laissé à entendre que la chose serait correct, mais ils prétendent que vos rues ne sont pas tout-à-fait prêtes à recevoir les rails.

Sachant

4 Juin 1902.

MM. A. Dubois, A. Cheval & H. Paquette,

M o n t r é a l.

801/902

Messieurs,-

La vôtre au Conseil de cette Ville re empièrrement de la rue Ontario jusqu'à la première Avenue a été référée au Comité des Chemins qui s'occupera à prendre les moyens de faire ce que vous demandez.

Espérant que ceci vous sera satisfaisant pour le moment,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Chemin
Branch Offices:
Alexandra Park *Royal Land Investment Coy.*
Corner of Nolan and Davidson Sts. *Corner Ontario and Jeanne D'Arc Sts.*

1378

Laflamme, Johnston & Senecal
Real Estate Brokers.

Head Office 97 St. James Street, Room 9.

Tel. Main 4008.
1068

Montreal, 2 Juin 1903

#4/113

MONSIEUR LE MAIRE,
ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
DE MAISONNEUVE.

Messieurs: -

Monsieur Buchan et moi étant propriétaires de lots à
Maisonneuve, sur la rue Pie Neuf et autres rues, je vous prie
Messieurs, de bien vouloir faire les améliorations de la rue
Pie Neuf, et aussi de faire un pont sur cette rue près du ruis-
seau en arrière de la (Royal Shoe Factory). S'il vous-plaît
d'ajouter cette demande sur la même liste des estimés des tra-
vaux de cette année, en le faisant, vous obligerez beaucoup.

Votre tout dévoué,

A. A. Senecal

12 Juin 1903.

Mr.A.A. Senécal,

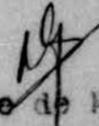
Montréal.

Monsieur,-

La vôtre du 3 courant a été lue au Conseil à son
assemblée du 10 et j'ai l'honneur de vous dire que votre deman-
de d'ajouter les améliorations que vous demandez, sur la liste
des estimés des travaux de cette année, a été prise en sérieuse
considération par le Conseil et que probablement ce dernier
y fera droit.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

1867

Maisonneuve 8 Juin 1904
A. M. le Maire & M. M. les Conseillers de la
Ville de Maisonneuve.

801/904

Messieurs,

Les soussignés ont l'honneur de
soumettre à votre Honorable Conseil ce qui suit:

L'Avenue No 18 de cette ville est dans un état
qui nous pouvons difficilement avoir accès au fleuve
et aux quais pour les ouvrages dont nous sommes obli-
gés de monter & descendre nos voitures dans la dite
rue. La montée & la descente de cette rue étant trop
à pic nous met dans l'impossibilité de charger
nos voitures & pour ne pas s'exposer de rester dans
le milieu de cette côte nous sommes forcés de faire
deux voyages pour un ce qui nous fait subir des dan-
gers assez considérables. Comme la saison est arrivée
pour les ouvrages que nous avons à faire sur les quais
nous demandons à votre Conseil de remédier à ces incon-
venients le plutôt possible. Nous signalons aussi à
votre Conseil qu'une partie du bas de la côte de cette
rue n'est pas macadamisée & ceci est très inconvénient
lorsque nous avons à passer avec de grosses charges.
Ces améliorations n'entraîneront pas de grandes di-
penses à la Ville mais rendront de grands services
aux soussignés. —

Et vos requérants ne cessent de prier —

J. M. L. L. L.
S. H. Durand
Wilfrid Laroche
M. J. J. J.
Joseph Laroche
P. L. L. L.
A. L. L. L.

13 Juin 1904.

Mr. Thos. O'Farrell,

Maisonneuve.

801/902

Mon Cher Monsieur,-

Une requête de certains charretiers a été envoyée au Conseil demandant que la côte de la rue Pie IX au fleuve soit baissée et mise en bon ordre afin que les charretiers qui ont de lourdes charges à transporter sur cette rue, puissent le faire assez facilement.

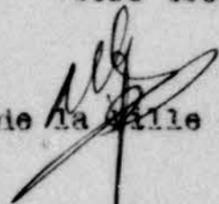
A cette même assemblée du Conseil vous avez été autorisé de faire ce que demandé dans cette requête. Si vous le désirez vous pourrez prendre communication de cette requête au bureau afin de vous mieux renseigner sur ce que ces charretiers ont demandé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



14 Nov. 1903.

Mr. J.A. Allard,
Maisonneuve.

801
443/103

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil m'a prié de vous donner des instructions pour nettoyer les principales rues de la ville et d'y faire des cours d'eau de chaque côté cet automne partout où il sera besoin.

Espérant que vous vous conformerez à ceci,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.
de la ville de Maisonneuve.

4 Déc. 1905.

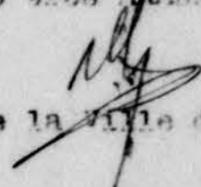
801/908
Mr. J. Seanlan,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Veillez s.v.p. faire une passerelle temporaire sur la rue Adam entre les rues Bourbonnière et la rue Pie IX de manière à ce que les piétons puissent communiquer par cette rue temporairement, jusqu'à ce que cette dite rue Adam soit complètement nivelée et terminée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DE
L'INSPECTEUR
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1200

Maisonneuve, Dec 6th 1905-
2427

A Mr Le Maire + Mrs les Conseillers

Messieurs
Relativement a la demande que vous me faites
par l'entremise de votre secretaire a propos d'une
paveuse temporaire sur la rue Adam entre
la rue Bourbonniere + Pie 1^r. Ainsi qu'un trottoir
sur le cote Ouest de la rue Bourbonniere a partir
de la rue St Catherine. Jusqua le lot passe la
ruelle vers le nord. Je crois de mon devoir de vous
dire que les hommes qui font le trottoir ont ete
occupe pour faire un abrie pour le roubeau a
vapeur. Si les plans ne sont pas changer
Je serai pret a commencer d'une couple de jour

Votre tout devoué

J. Scallan

11 Déc. 1905.

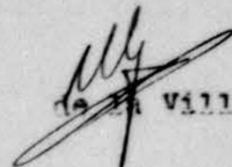
Mr. J. Scanlan,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 6 oct., j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil désire que vous fassiez le trottoir et la passerelle mentionnés dans votre lettre, le plus tôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Bec'd 1 MA
316/9

801/906

Maisonville
April 30 1906

A Messieurs le Maire
et Conseillers de la
ville de Maisonville
Messieurs

Vous me
permettez d'attirer
votre attention sur
l'état que se trouve
actuellement la rue
Nord
Il est impossible
d'arriver aux maisons
sans risques de
prises une voiture

su de thors in
cheval

Il y a un règlement
Après longtemps
parci au Conseil
qui vous oblige
de finir cette rue
Il me semble
qu'il y a assez
de résidents sur
cette rue pour
en ~~nécessiter~~ nécessiter
l'achèvement

Espérant Messieurs
que vous vous
rendrez à ma
juste demande
Je demeure
Votre humble serviteur
W Bussquet

702/8

Maisonnewe, 26 Juin 1907.

A Mr. Le Maire et M. M. Les Conseillers de la
Ville de Maisonnewe

Messieurs
801/907

Comme propriétaire de
Maisonnewe, j'attire l'attention du Conseil de Ville
sur l'état désagréable dans lequel se trouve la
partie de la rue Notre-Dame, entre les limites de
la ville Maisonnewe et la Raffinerie de sucre.
Le trafic étant plus considérable dans cette partie
là, la cause du transport de charbon, ce qui
rend le chemin impossible et le rempli
de poussière noire que l'on respire à plein
poumons, rien de plus malsain pour la
santé? — Nous espérons que le Conseil trouvera
ma demande juste et raisonnable — et
profitera de cette pluie, qui facilite le grattage
de la Rue. — Dans l'espérance d'obtenir
satisfaction. Je demeure avec considération
M^{lle}. Julie Bourbonniere
Maisonnewe

4 Juillet 1907.

Delle. Julie Bourbonnière,
Maisonneuve.

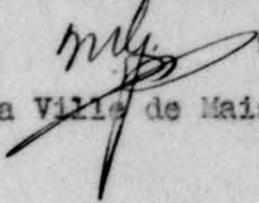
Mademoiselle,-

Re grattage de rue Notre-Dame.

La vôtre au Conseil de cette Ville en date du
26. juin dernier a été référée à Mr. Scanlan avec autorisa-
tion de voir à ce dont vous vous plaignez.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

American Can Company

To The Mayor & Councilmen
of
The Town of Maisonneuve, Que.

From American Can Co.,
Montreal, Que.

Date Aug. 12, 1908.

Subject:

801/908

467/8

Gentlemen:-

We wish to call your attention to the bad condition of the road in front of the Offices of the American Can Co. on Jean D'Arc Ave. Every time it rains there is quite a pool of water remaining for days. We believe a few loads of broken stones would help matters, and as we will be putting up a new building and installing new and heavy machinery in a few days, we would thank you to give the matter your careful and prompt attention.

Yours truly,

AMERICAN CAN CO.

J. M. Traub
SUPERINTENDENT.

P/W



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve,

190

469/8

A M le Sec^{re} Trésorier de la Ville de Maisonneuve

Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire rapport
que je me suis rendu à American Can Works
et que j'ai constaté qu'il y avait de l'eau
devant l'office, il faudrait nettoyer le cours
d'eau et exhausser la rue avec quelques
voies de pierre concassée

J'ai l'honneur
d'être

Monsieur
Votre obéissant serviteur

J. Dubault
Sur^{int} de la Voirie

21 Août 1908.

American Can Co.,
Maisonneuve.

Gentlemen,-

I have yours of the 13th instant which has been submitted to our Town Council. After reading of that letter it has been unanimously resolved to give instruction to our Superintendent to make the necessary repairs to Jeanne d'Arc Av. as soon as your Company shall have discontinued to use that street as a siding, or as soon as the railway tracks would be removed of that street as you promised to do so at a previous meeting of the Council.

I am

Yours truly,

only
of the Town of Maisonneuve. Sec.-Treas.

J. P. ABEL, FORTIN & CO.

MANUFACTURERS OF

WOODEN BOXES OF ALL KINDS
CORNER GRAND NORD AND DESJARDINS

MAISONNEUVE,
MONTREAL

14 Avril 1909

A. M. Le Secretaire
de MAISONNEUVE,
801/909
Que.

150/9

Monsieur :

Nous désirons attirer votre attention sur l'état lamentable dans laquelle se trouve lauelle située entre la Rue Desjardins & la salle près de la voie ferrée du Terminal Railway.

L'état actuel de lauelle cause énormément de préjudice à notre commerce et nous espérons que vous voudrez bien soumettre la présente au Conseil le plus tôt possible & obligé

Vos dévoués

J. P. ABEL-FORTIN & CO.

Per

A. E. Fortin

Maisonneuve 19 May 1799

Monsieur le Maire et
Messieurs les échevins
de la ville de (16649)

801/909 Maisonneuve

Messieurs

Nous soussignés
propriétaires et locataires
demeurant sur la rue
Bourbonnière et Lafontaine
à Maisonneuve Nous deman-
dons et exigeons que la
rue Lafontaine à partir
de la rue Bourbonnière
jusqu'au limite de la ville de Montréal
soit réparée et remise en
bonne condition tel que

les autres rues ou partie
de rue car c'est vraiment
degoûtant de voir une
partie de rue apparue
devant a une ville comme
Montréal soit dans
cet état. Un avis a été
déjà donné au Surintendant
des chemins d'y
voir et ^{vous} je croyais qu'il y
a pas pensé.

C'est la première et
dernière avis que qu'une
rue doit être dans un état
passable et si les travaux
ne sont pas commencés
à quelques jours des
procédures seront prise
par nous qui avons
sous signé

*Bank
Monsieur
Monsieur
Monsieur
Monsieur*

J. V. Kuen
Israel Provost
Zotique Potras
Eugene Bessourette
Joe Laboutie
Joseph Tanguay
Joseph Mboul
Victor Gascon
Eugene Guellette
Eugene Boundgardner
Alfred Lavie
Joseph Polquin
M. Lefebvre
L. Provost
Lucie Liguere & Myrand
M. Ferrer
Joseph Brouillette
F. L. Faillon
Alfred Bemillard

Maisonneuve
Municipal 20 Juillet 109

M. Nos. Le Maire et Mess. les Echevins de Maisonneuve
801/909

Nous soussignés sollicitons votre Bienveillante-attention
sur l'état du Chemin de la 3^{ème} Avenue Côté Nord
Rue Ontario (anciennement). Le printemps dernier dans
le temps des déménagements les chemins étaient
tellement-méchants que les gens étaient obligés de
séparer leurs charges pour en sortir, alors c'est
tout à fait-dommageable pour les gens de cette partie
de la Municipalité,

Mais Messieurs, nous espérons que vous prendrez
la chose en considération.

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Emmanuel Legeris | 3 ^{ème} avenue |
| Alexandre Lacombe | " |
| Joseph Guibeleu | " |
| John. D. Baines | " |
| Joseph Boudin | " |
| Edouard Lacombe | " |
| Charles Choquette | " |
| Pierre Gauthier | " |
| Normand Savaria | " |

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

19/10

Messieurs,-

801/910

Nous, soussignés, charretiers de la Ville de Maisonneuve, avons l'honneur de faire application à votre Conseil pour vous demander de bien vouloir donner des ordres au département des chemins afin d'aplanir la côte du bas de la rue Pie IX conduisant au fleuve; comme il se fait un trafic considérable à cet endroit, vous constatez facilement, si vous avez déjà eu l'occasion d'y passer, que notre demande est bien légitime, étant donné que c'est une véritable torture pour les chevaux de charge.

Espérant que vous donnerez toute votre attention à la présente,

Nous avons l'honneur d'être,

Vos &c.

Maisonneuve,

1910.

Sam D Provost
Alphonse Lepine
Jos Stehenne
Ro. St Jean
4 Rue d 570 Notre Dame
W Larrivee 309 LaSalle
O Meunier
L Yacis
Melvin Pies Ltd
J D Gagnon
A Archambault

Joseph Richer

By Carhiel et Fere

No. Limoges

H.B. Desrochers.

L. Real bloutis

~~L. Provost~~

~~Edw. Tansere~~

~~J. Limoges~~

Alf. Gratton

M. J. J. J.

L. Langlois
Pat. Gray

7 Août 1910.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

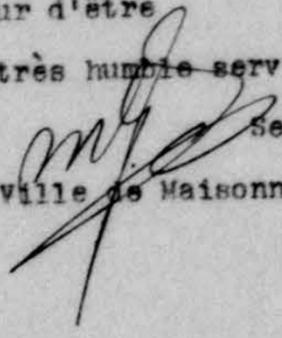
Môn Cher Monsieur,--

801/910
Une requête signée par un grand nombre de charretiers de Maisonneuve a demandé au Conseil de cette ville de vouloir bien niveler à une pente raisonnable la côte de la rue Pie IX au fleuve St. Laurent.

Sur réception de cette lettre le Conseil vous a autorisé de vouloir bien faire rapport sur la possibilité de ce travail, et en faire connaître le coût approximatif.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 17 Août 1910

A Son Honneur le Maire et Messrs les Echevins
de la Ville de Maisonneuve

801/910

Messieurs

Il nous est pas possible
de réparer la côte de la rue Pie X
qui descend sur les quais, à présent
on est à faire du remblai pour
relevé la voie du chemin de fer qui
passe au pied de la côte, quand ce
travail sera fini, je pourrai vous faire
un estimi approximatif du coût de
ce travail pour réparer cette côte.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Vos obéissants serviteurs
J. S. Dubault
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

19 Août 1910.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re côté rue Pie IX.

801/910

En rapport avec l'aplanissement de la côte de la rue Pie IX au fleuve, il serait peut-être désirable de demander à la Compagnie du Hâvre et à la Compagnie du chemin de fer en question, un plan démontrant l'élévation de la voie du chemin de fer au pied de la rue Pie IX. Vous pourrez ensuite nous faire un estimé en conséquence.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

400/10 8 Mai 1912

A M^r Le Maire et
Messieurs les Échevins
Messieurs

Nous soussignés exposons à votre haute
attention que la rue Bourbonnière entre la rue
Ostario et Ernest est en très mauvais ordre
et dangereuse pour les voitures et les piétons
elle a été défectueuse par la compagnie des
travaux électricité et a été abandonnée dans cette
mauvaise état depuis déjà trop longtemps
ce pourquoi nous demandons votre considéra-
tion enfin prendre des mesures en conséquence

- 501/912
- Charles Rocheleau
- Charles Mercier
- J. St-Jongpré
- Joseph Dupuis
- Prosper Roch
- Napoléon Bouffard
- Ismael Brault
- Josphin Côté
- Lucas Lauzon
- Mores, Clément
- P. J. Champagne, Cie
- Alf. Bernier
- Ed. Sincennes
- W. Janguay
- A. Louis Alard
- J. P. Dufardine

4407/10
Maisonneuve, 8 Mai 1912

A Son Honneur le Maire & Messrs. Echevins
de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs

Les résidents de la rue Bourbonnière
ont raison de se plaindre du mauvais
état de leur rue, entre la voie du Canadian
Northern et la rue Ernest, cette rue est
en mauvais état depuis que la "Montreal
Tramways Co" y a posé une voie, les rails
en certains endroits sont de 5 à 6 pouces
plus élevés que la chaussée. Il faudrait
que la C^{ie} baissât sa voie, ou nivelât
la rue avec de la pierre concassée.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre obéissant serviteur

Jos Du Sauc
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

S. W. WINSLOW, PRESIDENT

GEO. W. BROWN, TREAS. & GEN. MGR.

F. W. KNOWLTON, AGENT

*United Shoe Machinery Company
of Canada*

MAIN OFFICE AND FACTORY
MONTREAL.



BRANCH OFFICES
TORONTO & QUEBEC.

1066

Montreal, July 19th, 1910-

Mr. Oscar Dufresne,
% Dufresne & Locke,
Montreal, P.Q.

Dear Sir :-

We received a letter from Mr. Cox in which he suggests that it would be well for the Road Department of your city to undertake to put Bennett Street into good shape as early as possible. We have a report from our attorneys that the title to the land on which we have an option, is apparently clear, and while they are not yet ready to give us a final report we think there will be no question as regards the title. It might also be well to try to arrange with the railway people to put in the siding at the same time the street is being put into shape. The writer visited the property to-day and apparently nothing has been done on Bennett Street for some little time. We will wish to commence operations as early as possible and it will be necessary to have Bennett Street in shape so that we can cart our building materials over it and we should also have the railway connection in shape as early as possible.

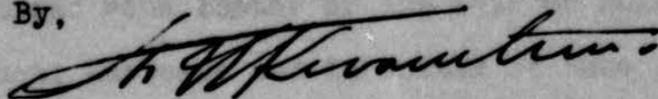
James ...

If you will kindly have these matters taken up as early as convenient, we will appreciate it, and will inform you as soon as we have a definite report from our attorneys on the question of title.

Yours truly,

UNITED SHOE MACHINERY CO. OF CANADA.

By,



FWK/K-

Chemin K

21 Juil. 1910.

The United Shoe Machinery Co. of Canada,
C i t y.

Gentlemen,-

991/910

We received your letter of the 19th of July addressed to Mr. Oscar Dufresne and in answer we have given instruction to our road department to put Bennett St. without any more delay in first class condition. We have also given instruction to the Montreal Light Heat & Power Co. and the Montreal Water & Power Co. to lay without further delay their pipes as far as your property.

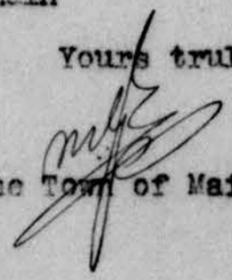
In the meantime we are in negociation with the M.S.Rly.Co. to put up the siding immediately after the water and gas pipes are laid.

The macadam will be made in the same time than the railway track.

Hoping that this will be satisfactory for the present time,

I remain

Yours truly,



Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

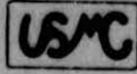
PRESIDENT

GEO. W. BROWN, TREAS. & GEN. MGR.

Fleming
F.W. KNOWLTON, AGENT

United Shoe Machinery Company of Canada

MAIN OFFICE AND FACTORY
MONTREAL.



BRANCH OFFICES
TORONTO & QUEBEC.

Montreal, July 25th, 1910-

Mr. M.G. Erement,
Secretary-Treasurer,
Town of Maisonneuve,
P.Q.

Dear Sir:-

We are pleased to acknowledge receipt of your letters of July 21st and 23rd in reference to having Bennett St. put into good condition, also in connection with the water supply and railway connection. We are pleased to note your action on these matters and we will be ready to clear up matters definitely on receiving report from our attorneys in reference to the title to the land.

Yours truly,

UNITED SHOE MACHINERY CO. OF CANADA.

By,

H. W. Knowlton

FWK/K-

La lettre du 23 juil '10 mentionnée à l'accusé de réception ci-dessus, est indexée au No 214/910 traitant du projet "gay".

~~Montreal~~ *Chemin*
**UNITED SHOE MACHINERY COMPANY
 OF CANADA**

MONTREAL, QUE. February 2nd, 1912.

Alex. Michaud, Esq.,

#210 Quebec Bank Bldg.,

Montreal, Que.

Dear Sir:-

99/9/12
 You are no doubt aware that we are moving to our new factory on Bennett Ave., Maisonneuve and we are having considerable trouble on account of the condition of the Avenue between the Railroad Tracks and our factory.

The street has not been cleared of snow in any way, except by the travel over it and we find it difficult to handle our heavy loads of machinery in the deep snow.

We assume that it is the intention of the Road Department of the Town to keep Bennett Ave., clear and we would certainly appreciate having the snow plowed out on Bennett Ave., as this would improve the road materially. If you would kindly have the proper department attend to this, we will appreciate it very much.

Yours very truly,

UNITED SHOE MACHINERY COMPANY OF CANADA.

By-

J. H. Macdonald

FWK/P.



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 22 Février 1912

A Son Honneur le Maire & Messrs les Echevins de la
Ville de Maisonneuve.

Messieurs
Nous n'avons pas l'habitude de
passer notre charmes à neige sur les rues
ou il n'y a pas de chars, néanmoins si
le conseil le desire je pourrai faire faire ce
travail pour accomoder la United Shoe Machinery.

J'ai l'honneur d'etre
Messieurs
Votre obeissant serviteur

Jos DuSault
Surintendant de la Voirie
de la Ville de Maisonneuve

McGibbon, Casgrain, Mitchell & Casgrain

Casgrain, Mitchell, McDougall & Creelman

*Call: Address, Montgill
chemin*

*Alphonse Casgrain, H.C.
Alphonse Casgrain
John J. Creelman*

*Victor E. Mitchell, H.C.
Errol M. McDougall*

Canada Life Building

1/70 Montreal, 9 Mars 1912

M. M. G. Ecrément,

Secrétaire Trésorier de Maisonneuve,

Maisonneuve, P. Q.

991/910
Cher Monsieur :-

Nous désirons encore attirer votre attention sur le fait que depuis notre dernière lettre au sujet de l'Avenue Bennett, rien n'a été fait et que notre cliente, la United Shoe Machinery Co., se plaint qu'elle ne peut faire ^{de} charroyage dans cette avenue. Nous regretterions d'être ^{à force} obligés de prendre des mesures de rigueur contre la Municipalité, et nous vous serions très obligés si vous nous évitiez cette nécessité.

Veillez donc, s'il vous plait, faire donner des ordres nécessaires pour que l'Avenue Bennett soit maintenant dans un état tel que les voitures de notre cliente puissent y circuler.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire l'assurance de nos meilleurs sentiments.

McGIBBON, CASGRAIN, MITCHELL & CREELMAN
& CASGRAIN

Par *[Signature]*

11 mars 1912.

MM. McGibbon, Casgrain, Mitchell & Co.
Montréal.

Messieurs,-

En réponse à la vôtre du 9 courant, je dois vous dire que je ne sais pas jusqu'à quel point l'avenue Bennett est dans un état propre à faire le charroyage et si la Ville est tenue de faire plus qu'elle n'a fait jusqu'à présent. Cependant je dois vous dire que dès le commencement de la semaine dernière j'ai donné instructions au département de la voirie de mettre cette partie de rue dans un état convenable pour le transport des marchandises de la United Shoe Co. Je ne sais pas si cela a été fait, je vais m'en enquérir et vous laisserai savoir.

J'ai l'honneur d'être

vos très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

11 mars 1912.

M. Jos. DuSault,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Je vous transmets sous pli une lettre de MM. McGibbon, Casgrain &c., au sujet de l'entretien de l'avenue Bennett pour la United Shoe Co. Je vous avais demandé la semaine dernière de mettre le chemin passable à la satisfaction de la Compagnie, pourriez-vous me dire si ça été fait.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
SURINTENDANT
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 11 Mars 1912

M^r G Berement Cor Sec Tresorier de la Ville de
Maisonneuve

Monsieur

Tel que vous me l'avez demandé
la semaine dernière j'ai fait faire un
chemin sur la rue Blumet à côté du chemin
d'hiver, en passant notre charnu à neige.
Je viens justement d'y passer et après midi
et je peux vous dire que le travail a été fait,
comme la United Shoe Machinery le demandait
par la lettre de ses avocats.

Bien à vous

Jos P DuSault
Surintendant de la Voirie de la
Ville de Maisonneuve

18 mars 1913.

MM. McGibbon, Casgrain & Co.
Montréal.

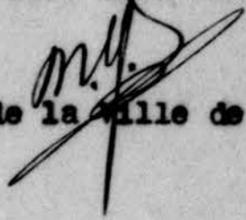
Messieurs,-

En réponse à la vôtre du 9 courant
je dois vous dire que le Surintendant de la Voirie
me fait rapport qu'il a fait faire le chemin sur la rue
Bennett et que ce chemin a été fait comme la United
Shoe Machinery Co. l'avait demandé.

Espérant que ceci sera satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

/AT/

219

Extrait d'une lettre de la United Shoe Machinery Company of Canada au Conseil de cette Cité en date du 13 août 1912 et traitant différents sujets, savoir: Cette lettre est indexée au No. 932.

.....

CONDITION OF STREET

1066/912

We would also ask that Bennett Avenue from the tracks of the Canadian Northern Railway to St. Catherine Street be repaired as it is in very bad shape, and causes us considerable trouble in our carting.

Yours truly,

UNITED SHOE MACHINERY COMPANY OF CANADA

(Signed) J. W. Knowlton

Vrai extrait.

item 9

11 Mars 1916

M. Zoel Tardif, Asst. Surt.
Dept. de la Voisie
Maisonneuve.

1066/16

Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli une
lettre de A-B Stoves Co. Ltd. en date du 9 mars
courant, se plaignant de ce que l'Avenue Aird
n'est pas entretenue convenablement. Auriez-vous
l'obligeance d'y voir aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

J. J. [Signature]
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

, 8th. June, 1917.

Canadian Vickers, Limited,
Mr. P. L. Miller, manager,
LONGUE-POINTE.

1066/17
Dear Sir:-

Bad condition of 1st. Ave. NW. Dame St.

Your letter dated the 7th. instant in hand.

-The matter above referred to will be investigated at once by our road inspector to whom I am giving necessary instruction.

I remain

Yours truly

Mayor

of the City of Maisonneuve.

AT/

8th June, 1917.

M. Jos. DuSault, Surintendant,
Dept. des Chemins,
MAISONNEUVE.

117
Cher Monsieur,-

maire
Mauvais état traverse T. N. Dame & lère. Ave

Sous pli une lettre en date du 7 crt. de
Canadian Vickers, Ltd. se plaignant du mauvais état de
la traverse de la lère. Avenue à l'angle de la rue No-
tre-Dame.

Auriez-vous l'obligeance de faire une ins-
pection des lieux et voir ce qu'il y aurait à faire
pour remédier à ce dont on se plaint.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

[Signature]
Sec. Tres.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

PLEASE DO NOT DEAL WITH DIFFERENT SUBJECTS IN THE SAME LETTER

CANADIAN VICKERS, LIMITED

NAVAL CONSTRUCTION WORKS MAISONNEUVE

VICKERS BUILDING
3072 NOTRE DAME STREET, EAST
LONGUE POINTE, MONTREAL, P.Q.

October 16th, 1917.

1066/17
His Worship the Mayor,
Levi Tremblay,
City Hall,
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

I am sorry to have to refer again to the subject matter of our letter of June 7th, to which you kindly replied on the 8th, regarding the condition of the road approaching our works.

Would you mind asking your Road Inspector to have some filling placed in the part adjoining the railway track, as the road, at present, is almost impassable, due to heavy rains, and a large ditch has been caused by the heavy traffic.

Your early attention to this matter will be very much appreciated.

Yours faithfully,

[Handwritten signature]
FOR CANADIAN VICKERS LIMITED

Manager

October 18th 1917.

Canadian Vickers, Limited
Mr. P. L. Miller, Mgr.,
Longue-Pointe.

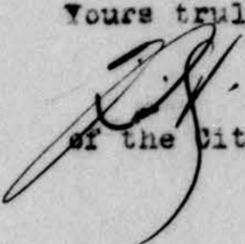
Dear Sir,-

In reply to yours of the 16th instant,
I beg to inform you that after investigations by our
Road Inspector, the property which you complain of does
not belong to the City of Maisonneuve, but to the Har-
bour Commissioners of Montreal.

So, I would advise you to communicate with
this Company, calling their attention on the matter and
have the road put in a good condition by said Company.

Yours truly,

Sec. Treas.


of the City of Maisonneuve.

AL/

MAISONNEUVE LA SALLE 2490
P.O. Box 550

TELEGRAMS AND CABLES: VICKERS, MONTREAL
ALL COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO THE COMPANY
PLEASE DO NOT DEAL WITH DIFFERENT SUBJECTS IN THE SAME LETTER

12208
REF. No.

CANADIAN VICKERS, LIMITED

NAVAL CONSTRUCTION WORKS MAISONNEUVE

VICKERS BUILDING
3072 NOTRE DAME STREET, EAST
LONGUE POINTE, MONTREAL, P.Q.

October 19th, 1917.

Joseph Hinton, Esq.,
Secretary-Treasurer,
City of Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

We beg to thank you for your letter of the
18th inst. relative to First Avenue.

We are taking the matter up with the Harbour
Commissioners as you suggest.

Yours faithfully,

A. J. Miles
FOR CANADIAN VICKERS LIMITED

Manager



1066/17

20 Juin 1917

Cité de Maisonneuve
P. Q. Canada

Reparation 1^{re} Avenue
de la rue Notre Dame au terrain
de la Commission du Harve

A Son Honneur le Maire & Messrs
les Echevins de la Cité de Maisonneuve,

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'état de la
1^{re} Avenue, de la rue Notre Dame au terrain de la Commission
du Harve. D'après une plainte que nous avons reçue de la
Canadian Vickers Ltd nous aurions à réparer et entretenir
la dite rue jusqu'à la traversée du chemin de fer. Après
avoir pris les renseignements au Bureau du Sec. Trésor et chez
l'ingénieur de la Ville, il y aurait trente huit pieds en profondeur
appartenant à la Commission du Harve.

Il faudrait un peu de pierre fine pour niveler les petites
caillottes si le conseil désire que cette rue soit de 1^{re} classe.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre tout dévoué

Jos DuSault
Surintendant de la Voirie de la
Cité de Maisonneuve

CANADIAN VICKERS, LIMITED

NAVAL CONSTRUCTION WORKS MAISONNEUVE

VICKERS BUILDING
3072 NOTRE DAME STREET, EAST
LONGUE POINTE, MONTREAL, P.Q.

June 7th, 1917.

His Worship The Mayor,
Levie Tremblay,
City Hall,
Maisonneuve.

Dear Sir,

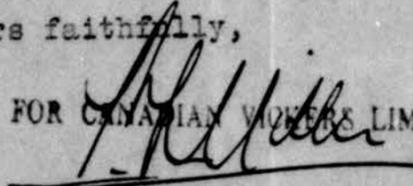
Might we respectfully call your attention to the condition of 1st Avenue between Notre Dame Street and our Works. You will observe that the Harbour Commissioners have fitted a thoroughly satisfactory crossing to the tracks, but the approach from Notre Dame Street is in rather a bad condition. At one time we understood the Corporation of Maisonneuve considered the question of making the grade from Notre Dame Street to the tracks an even one. Would it be possible to have this done now, so as to make a thorough job once and for all.

Thanking you for your previous co-operation in these matters,

We remain,

Dear Sir,

Yours faithfully,


FOR CANADIAN VICKERS LIMITED

Manager

1066-10

10

Chemin

18 Mai 1903.

1066

Mr. J.A. Allard,

~~1066~~ 903 et 1904 Inspecteur de la voirie,
Maisonneuve.

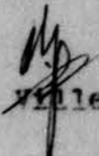
Monsieur,-

J'ai reçu instructions du Conseil de la Ville de Maisonneuve de vous dire d'arrêter les travaux d'amélioration que vous êtes actuellement à parfaire sur les 4^{ème} & 5^{ème} Avenues, attendu que la Ville n'a plus de fonds disponibles pour le parachèvement de ces travaux.

Veillez s.v.p. vous entendre avec Mr. le Président du Comité des Chemins pour voir si vous ne pourriez pas donner de l'ouvrage aux employés que vous avez actuellement.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Séc.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

2o:- Ils avanceront à la Ville de Maisonneuve une autre somme de \$1,000. aux mêmes conditions de remboursement que la somme de \$3,000. déjà avancée;

3o:- cette somme de \$1,000 sera payable comme suit: \$500 au fur et à mesure du progrès des travaux, et \$500 huit jours après la complétion des travaux.

(125/6)

Montréal, 19 Mai 1903.

A Son Honneur le Maire & à MM. les Conseillers de la Ville de
Maisonneuve.

944/913

Messieurs,

Les administrateurs de la Succession de feu Mr C.T. Viau ont encore en main une somme de \$ 375.⁰⁰ sur le montant de \$3,000. qu'ils se sont engagés à avancer au Conseil, par leur lettre du 25 Août 1902. La somme de \$3,000. était payable "au fur et à mesure du progrès des travaux d'empierrement" de certaines rues et avenues. Ces travaux ont été commencés; mais ils n'ont pas été continués; et la Succession Viau croit qu'elle n'est point obligée d'avancer la balance qu'elle a en main à moins que les travaux ne soient continués jusqu'à leur complétion.

Toutefois, sans abandonner les droits que la Succession Viau peut posséder, nous avons cru pouvoir faire à votre Conseil la proposition suivante, qui, si elle est acceptée, servira de modifications aux conventions constatées par la lettre du 25 Août 1902, savoir:

1o:- Les administrateurs de la Succession Viau paieront la balance des \$3,000. huit jours après que les travaux d'empierrement seront repris sur les rues et avenues mentionnées dans leur lettre du 25 Août 1902;

2o:- Ils avanceront à la ville de Maisonneuve une autre somme de \$1,000. aux mêmes conditions de remboursement que la somme de \$3,000. déjà avancée;

3o:- cette somme de \$1,000 sera payable comme suit: \$500 au fur et à mesure du progrès des travaux, et \$500 huit jours après la complétion des travaux.

Espérant une réponse favorable, dès la prochaine
séance du Conseil,

Nous avons l'honneur d'être,

vos très humbles serviteurs,

*Successor C. J. Van
J. D. Lafleur
Grand*

30 Juil. 1903.

MM. les Administrateurs
de la Succ. C.T. Viau,
Montréal.

444/903

Messieurs,-

Le Conseil de cette ville à son assemblée d'hier soir a pris en considération votre lettre du 19 mai dernier et la résolution suivante a été adoptée:

"Proposé par Mr. Jos. Trudel et résolu que la proposition des Administrateurs de la Succ. C.T. Viau, dans leur lettre du 19 mai dernier, soit acceptée avec cependant l'amendement qui suit: La somme de \$1,000.00 mentionnée à l'article 3 sera payable au fur et à mesure du progrès des travaux."

Si vous acceptez cette résolution vous voudrez bien m'en prévenir immédiatement afin que les travaux puissent être continués sans retard.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

279 60
148 95

130 65

279
65

344

Chemins 1

22 Juil. 1904

Mr. E. Bleau, Maire,

Maisonneuve.

21/8/904

Mr. le Maire,-

Immédiatement après avoir reçu de votre part mercredi dernier, l'ordre d'arrêter les travaux actuellement en voie d'exécution, parce que la ville n'avait plus de fonds pour en payer le coût, j'ai rencontré par hasard, le Comité des Finances et quelques autres membres du Conseil à qui j'ai fait part de la situation et de votre ordre. -Après discussion le Comité des Finances a résolu de s'assembler le lendemain soir, c'est-à-dire hier soir et m'a dit de laisser continuer les travaux jusqu'à cette assemblée d'hier soir.

Or, à l'assemblée du Comité des Finances qui a eu lieu hier soir, la situation a été discutée au long et comme le comité a cru qu'il avait des chances de négocier les \$10000 que Mr. Labelle doit à la ville, Mr. l'avocat Morin et moi avons été autorisés de voir la Banque d'Hochelaga pour négocier ces \$10,000.00, et ordre a alors été donné de laisser continuer les travaux jusqu'à nouvel ordre.

J'aime bien à vous communiquer ces renseignements afin que vous compreniez pourquoi les travaux n'ont pas été arrêtés, tel que vous l'aviez ordonné. -J'avais aussi

= 2 =

expliqué au Comité que vous aviez suspendu les travaux
parce qu'il n'y avait pas de fonds suffisants pour faire
les payes.

Espérant que ces quelques explications vous se-
ront suffisantes,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

1066-11-1

6 Mai 1904.

Mr. J.A. Allard,

Maisonneuve.

1066/904-06-07

Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu instruction du Conseil en Comité de cette Ville de porter à votre connaissance ce qui suit, savoir:

A l'avenir vous ne devrez faire aucun achat pour votre département avant d'avoir au préalable demandé et obtenu un ordre écrit du bureau du Secrétaire-Trésorier et d'avoir à avertir les fournisseurs de mettre sur leurs comptes les numéros des ordres que vous leur délivrerez.

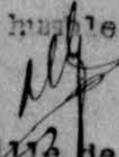
De plus à l'avenir faire fendre ou scier votre bois ou faire faire quoi que ce soit pour votre compte personnel, aux frais de la Ville.

D'entasser dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, le vieux bois des trottoirs, lequel sera distribué en temps et lieu, par le Conseil, aux pauvres de cette Ville sous la direction de la société de St. Vincent de Paul.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à ce que ci-dessus,

Veillez me croire

Votre très humble serviteur,


Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

X

2

4

6

P25/B1,94

1 8 5

10 Juillet 1906.

Mr. J. Scanlan,
Maisonneuve.

1066/906

Mon Cher Monsieur,-

Par résolution du Conseil à sa dernière assemblée, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucun nouveau travail d'amélioration ne devra être entrepris à moins d'une résolution du Conseil à cet effet, et d'un ordre par écrit de ma part.

Espérant que vous vous conformerez à ceci,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

CP
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

30 Avril, 1907.

Mr. J. Scanlan,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re ordres pour exécution de travaux.

1066/907
J'ai l'honneur de vous informer que par résolution du Conseil, aucuns travaux ne devront être exécutés par vous sans un ordre du Conseil, du Président du Comité des Chemins ou du Secrétaire-Trésorier de la Ville.

Veillez s.v.p. vous conformer à l'avenir à cette résolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

mjs Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

4 Juin 1909.

H. J. DuSault,
Surintendant,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur, -

1066909
J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été autorisé de vous enquérir du coût du loyer d'un rouleau à vapeur et d'acheter la brique, le sable, le ciment et diverses fournitures nécessaires pour le département de la voirie pour l'année courante, aux meilleures conditions possibles; et enfin de faire faire des traverses en ciment partout où vous le jugerez nécessaire dans la Ville.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

11-1066-1

1er. mars 1915

MM. Jos. DuSault,
Dr. P. Lussier &
M. H. Marchessault.
Maisonneuve,

Mon cher monsieur,-

1066/90

J'ai reçu instructions du Conseil
de cette Cité de vous dire que vous devrez à l'avenir
acheter le foin nécessaire à la nourriture des chevaux
à l'usage de votre département au prix courant.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

1066-11-2
JOS. TRUDEL, PRESIDENT
V. DUFAULT, VICE-PRESIDENT

2
PHONE LASALLE 489

fournisseurs du sable
CHAS. JOUVET, MANAGER
J.B.A. QUINTAL, SEC-TREAS.
Item 11

ST. JEROME GRAVEL AND SAND COMPANY, LIMITED

PLANT OF EXPLOITATION
ST. JEROME TERREBONNE, QUE.

HEAD OFFICE
377 NOTRE DAME, MAISONNEUVE

ALL KINDS AND SIZES OF GRAVEL AND SAND FOR CONCRETE AND CEMENT WORKS AND ROOFING

Maisonneuve 14 Avril 1915

1066 / 115
A Mr le Maire,
et MM Les Echevins,
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

Sous couvert séparé vous trouverez un échantillon du sable et gravois (run of pit) que nous désirons vous offrir pour la confection des rues que vous vous proposez de faire en béton. Cette marchandise a été employée en plusieurs endroits dans Maisonneuve, ainsi qu'à Montréal, pour la ~~construction~~ fondation de batisses assez considérables et aux témoignages des personnes qui l'ont employée, nous pouvons vous garantir qu'elle donnera entière satisfaction, En l'employant aux fins pour laquelle nous la proposons, Nous sommes sous l'impression que vous allez avoir besoin d'une grande quantité de cette marchandise, et en considération d'une commande relative nous vous mettrons ce sable et gravois à une piastre (\$1.00) la tonne rendu sur chars à Maisonneuve, net a 30 jours. Nous pourrions peut-être ajouter que tous les actionnaires de cette Compagnie sont des contribuables propriétaires de Maisonneuve et qu'en favorisant cette Compagnie, vous pratiquez la politique que vous avez émise de l'avant a savoir: encourager et dépenser l'argent de la municipalité parmi les contribuables de

PRESIDENT
VICE-PRESIDENT

PHONE LASALLE 469

CHAS. JOUVET, MANAGER
J. B. A. QUINTAL, Sec-TREAS.

ST. JEROME GRAVEL AND SAND COMPANY, LIMITED

PLANT OF EXPLOITATION
ST. JEROME TERREBONNE, QUE.

HEAD OFFICE
377 NOTRE DAME, MAISONNEUVE

ALL KINDS AND SIZES OF GRAVEL AND SAND FOR CONCRETE AND CEMENT WORKS AND ROOFING

- 2 -

Maisonneuve.

Par anticipation nous vous remercions et nous nous soucrivons.

Vos bien dévoués.

ST JEROME GRAVEL and SAND COMPANY LTD.

par _____ Président.

Joseph Trudel

ST. JEROME GRAVEL AND SAND COMPANY, LIMITED

PLANT OF EXPLOITATION
ST. JEROME TERREBONNE QUE.

HEAD OFFICE
377 NOTRE DAME, MAISONNEUVE

ALL KINDS AND SIZES OF GRAVEL AND SAND FOR CONCRETE AND CEMENT WORKS AND ROOFING

Maisonneuve 21 Avril 1915

à Messieurs le Maire et les Conseillers
de la Cité de Maisonneuve

Messieurs

1066/15
Nous avons l'honneur de vous informer que par suite de l'absence de la personne chargée de l'exploitation de notre sablière à St Jérôme il s'est glissé une erreur dans le prix que nous vous avons envoyé c'est-à-dire que nous sommes prêts à vous livrer nos produits au prix de (90¢) quatre vingt dix centins la tonne F.O.B. Montréal Wharf. De plus les spécifications qui ont été attachées au contrat accordé à la "Paving Construction Co." mentionnent que le sable de rivière seul doit être employé.

Comme tous les Actionnaires de la St Jérôme Gravel Sand Co. Ltd sont des citoyens honorablement connus et de plus résidant et habitant Maisonneuve depuis de nombreuses années, nous vous prions humblement d'apporter dans les spécifications un changement favorisant nos produits, qui, s'ils ne sont pas supérieurs, sont au moins l'égal de tout autre sur le marché.

Agreez, Messieurs, le Maire et les Conseillers
les sentiments de notre parfaite considération.

The St Jérôme Gravel Sand Co Ltd.

Joseph Trudel,

Président

Art, Nadeau.

Tell, Lasalle, 2254

197, Lafontaine

Maisonneuve. 15. Avril, 1915.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevin.

Je sousigner ART, NADEAU, m'engage à fournir
le sables à concrète pour la somme de quatre vingt quinze centin
(.95) la tonne sur le char dans la cour du CANADIEN NORD à Mai-
sonneuve.

Les prix sont d'apret les échantilon que
je vous présante.

Je sousigner.

Art Nadeau
197 Lafontaine
Maisonneuve

CITY SAND & GRAVEL COMPANY

1438 NOTRE DAME ST., EAST

MONTREAL, Avril, 15. 1915.

Mr. Le Maire et Messieurs Les Echevins
De la Ville de Maisonneuve
Maisonneuve.

Messieurs.

Nous prenons la liberte de vous soumettre nos
prix suivants pour la fourniture de sable pour l'année
1915.

Sable a Beton en char 94 cents la tonne sur les chars
Sable a Beton de Riviere 94 cents la tonne sur le Quai
Sable a Asphalt 94 cents la tonne sur le Quai

Esperant que la presente recevra un accueil
favorable et que le contrat nous sera accordé.

Nous demeurons

Vos tous devoués

City Sand & Gravel Company

Par.

A. Blane

Maisonneuve, 16 avril 1915. 191

A Son Honneur le Maire,

et à M.M. les Echevins,

de la cité de Maisonneuve.

Messieurs.

En vue des travaux de pavage que la cité de Maisonneuve doit entreprendre sous peu, il est à présumer qu'entre autres matériaux elle aura besoin de sable.

Comme nous nous occupons depuis quelque temps de ce commerce nous serions heureux de fournir à la cité la quantité de sable dont elle pourra avoir besoin. Nous serions en état de lui vendre un sable d'une qualité tout-à-fait supérieure pour ce genre de travaux, au prix de 94 cts. la tonne, livrée sur la voie du Canadien Nord, à Maisonneuve ou sur le quai pour le sable de grève de Trois-Rivières tel que requis par les dévis.

Notre service de livraison sera des plus expéditifs.

Espérant que vous prendrez notre offre en considération, nous
sommes,

Vos bien dévoués,

Flamand

Magnume 16/4/15

Hon. M. le Maire

Monsieur les Chevaliers

La ville de Magnume ayant
décidé de faire plusieurs rues la
chaussée et comme les rues seront faites en ciment
et en Asphalte, nous soumissionons
pour le sable de rivière rif et net
cette qualité de sable étant reconnue
comme la meilleure pour ces travaux.
Nous pouvons vous fournir ce sable
à .85 cents la tonne livre sans les
voitures ou sur le quai au bon vouloir
de la corporation.

Vos Serviteurs.

Popillard & Rouleau

65 St. Catherine
MONTREAL

THE TOUZIN SAND CO. LIMITED

75 COMMON STREET

TELEPHONES:

HEAD OFFICE: MAIN 7302
YARDS: WELLINGTON BASIN. . . VICTORIA 1748
VICTORIA PIER. MAIN 1810
MAISONNEUVE LASALLE 1849

Montréal, le 17 avril 1915 *191*

Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Ville de Maisonneuve,
Maisonneuve.

Messieurs:

Nous vous envoyons avec la présente, nos échantillons de sable à béton et à asphalte.

Comme résidents de Maisonneuve et fournisseurs de la ville depuis longtemps, nous attirons votre attention sur la qualité de notre sable, lequel, après analyse, reçoit la préférence dans tous les travaux en béton, spécialement pour pavages.

Nous serons prêts à vous vendre à quatre-vingt-quinze cents (.95 cts.) la tonne sur le quai, à l'avenue Pie IX, pour n'importe quelle quantité, en aucun temps.

Espérant recevoir votre favorable considération, nous sommes,

Vos dévoués,

THE TOUZIN SAND COMPANY Limited,

J. G. René
Directeur-Gérant
Leon Gelinas
Sec. Trés.

Marius Dufresne Ga.Sc. - J.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO
coin Ontario et Lasalle

Maisonneuve le 22 Avril, 1915.

The Touzin Sand Co Ltd, Montréal.
St-Jérôme Gravel & Sand Co, Ltd. Maisonneuve.
City Sand & Gravel Co, Montréal.
Flamand & Cie, Maisonneuve.
Robillard & Rondeau, Maisonneuve.
Arthur Rondeau, Maisonneuve.

Messieurs;-

Auriez-vous l'obligeance de nous spécifier l'endroit, (en nommant la rivière et la place) d'où provient le sable que vous proposez à la Cité de Maisonneuve par votre lettre du -

Une réponse immédiate est requise afin que je fasse rapport.

Votre tout dévoué,

Marius Dufresne.

Par-----

THE TOUZIN SAND CO. LIMITED

75 COMMON STREET

TELEPHONES:

HEAD OFFICE: MAIN 7302
YARDS: WELLINGTON BASIN, VICTORIA 1748
VICTORIA PIER, MAIN 1810
MAISONNEUVE, LABALLE 1849

Montréal, le 22 avril 1915 191

Monsieur Marius Dufresne,
Maisonneuve.

Cher Monsieur:

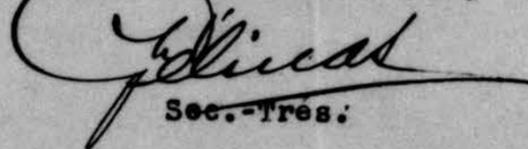
En réponse à votre lettre du 22 courant, nous vous informons que notre sable à béton provient du lit de la Rivière St.Maurice à Trois-Rivières; il est lavé et sassé avant d'être déposé dans les barges.

Notre sable à asphalte (sable fin) provient de la grève du St.Laurent, vis-à-vis de Lanoraie et aussi de la Rivière Richelieu.

Espérant que ces informations vous seront suffisantes et que nous seront favorisés, nous sommes,

Vos dévoués,

The TOUZIN SAND CO. Limited,


Sec.-Trés.

JOS. TRUDEL, PRESIDENT
V. DUFAULT, VICE-PRESIDENT

PHONE LASALLE 469

CHAS. JOUVET, MANAGER
J. B. A. QUINTAL, SEC-TREAS.

ST. JEROME GRAVEL AND SAND COMPANY, LIMITED

PLANT OF EXPLOITATION
ST. JEROME TERREBONNE QUE.

HEAD OFFICE
377 NOTRE DAME, MAISONNEUVE

ALL KINDS AND SIZES OF GRAVEL AND SAND FOR CONCRETE AND CEMENT WORKS AND ROOFING

Maisonneuve 22 Avril 1915

Monsieur Marius DUFRESNE, Ingénieur Civil

Cher Monsieur

En réponse à votre honorée du 22 courant relativement au site et emplacement de notre sablière, j'ai l'honneur de vous informer que le sable gravoyeux que nous vous proposons provient d'un endroit situé à environ trois milles plus haut que la Ville de St. Jérôme sur les bords de la rivière du Nord .

Espérant être favorisés de votre commande nous demeurons vos tout dévoués serviteurs.

The St. Jerome Gravel Sand Co. Ltd.

J. S. Martineau Secrétaire

Maisonneuve, Avril 22 1915

M. Maurin Dufresne, Ingénieur
Mais.

Monsieur

En réponse à la vôtre en date de
ce jour, je dois vous dire que le sable que nous
avons offert à la Cité de Maisonneuve, est
un sable de rivière, pris dans le St Maurice
à Trois Rivières

Vos Devoués

Edouard Flamand

Maisonmeuse 22/4/5

Monsieur M. Dupuane

Monsieur

En réponse à la votre en date
du 22, nous regrettons de constater
d'avoir oublié de spécifier l'endroit
d'où provient votre sable, notre
sable vient de Sorel sur la rivière
Richelieu.

Espérant que ces explications seront
satisfaisantes, nous espérons recevoir
votre commande.

Très humblement vos serviteurs

Edouard Lussier
638 Ste Catherine
Montréal

Montréal 23 Avril 1915
à la Corporation de Maçonnerie
Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de soumettre
à votre corporation, que je
pourrais fournir tout le sable
qu'elle aurait besoin, comme
je l'ai fait par le passé. Vous
trouverez mes échantillons
de sable au bureau de M. Indus
Lefrisne ingénieur civil de
Maçonnerie. Je pourrais fournir
le sable par les chars à raison de
\$1¹⁰ la tonne prise sur les chars
à Maçonnerie -

Voite devoué
Jos. Louzin
1371 rue Cadieux
Tel St Louis 7725

N. B. je tiens a vous informer
que je ne fais plus partie de
la Louzin Sand Coy
J. Louzin

Maisonnement 24. 1910

Monsieur

Le sable que j'ai
proposé à la ville vient du
pit de sable de St. Jubeur

J. Madrau

Marius Dufresne Ca. Sc. - I.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO
coin Ontario et Lasalle

Maisonneuve le 23 Avril 1915.

CITE DE MAISONNEUVE.

Mr. Jos. Hinton,
Ass. Sec-Trés.

1066/15
Cher Monsieur,

Re Rapport sable.

J'ai l'honneur d'informer le conseil que je ne
pourrai présenter mon rapport sur les différents sables ce
jour, attendu que je n'ai pas reçu encore tous les renseigne-
ments demandés.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

Marius Dufresne

Marius Dufresne Ba.Sc. - J.C. - A.G.

*
BANQUE DE TORONTO
coin Ontario et Lasalle

Maisonneuve le 28 Avril, 1915.

Cité de Maisonneuve.

Mr. J. Hinton, Ass-Sec-Trés.

Cher Monsieur;-

Je vous retourne les différentes soumissions et échantillons de sable que vous m'avez passés pour rapport.

De plus, vous trouverez ci-incluscopie d'une lettre que j'ai adressée aux six soumissionnaires, ainsi que leur réponse.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

Marius Dufresne

Marins Dufresne B.A.Sc. - B.C. A.G.

BANQUE DE TORONTO

coin Ontario et Lasalle

Maisonneuve

CITE DE MAISONNEUVE

RAPPORT SUR LES DIFFERENTES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE
DU SABLE A LA CITE DE MAISONNEUVE.

1066/15
Des divers échantillons et soumissions présentés au Conseil de la Cité, je remarque que certains soumissionnaires ont présenté des prix pour des sables à béton et à asphalte.

Pour ce qui est de ces derniers, (sable à asphalte), je ne les étudierai pas du tout pour la simple raison que la Ville ne fait pas la pose de son asphalte elle-même; De ce fait je me trouve à éliminer la soumission de M.M. Robillard & Rondeau qui n'ont fourni qu'un échantillon de sable à asphalte (ce sable étant trop fin pour entrer dans la composition du béton).

Des cinq soumissionnaires restants, St-Jérôme Gravel and Sand Co, Ltd, City Sand & Gravel Co, Flamand & Cie, The Touzin Sand Co Ltd et Arthur Nadeau, trois soumissionnent pour des sables de Rivière et deux pour des sables de "Pit"; ces deux derniers sont la St-Jérôme Gravel & Sand Co Ltd et Arthur Nadeau que je crois devoir mettre de côté pour les raisons suivantes:-

Ces deux compagnies soumissionnent pour un sable livré sur les chars, ce qui est un grand inconvénient vu que la Ville se verrait dans l'obligation de débarrasser ces chars immédiatement, sous peine d'amende, ce travail qui dans la plupart des cas exigerait deux charroyages, tandis que le sable pris sur les quais est livré seulement sur demande et transporté immédiatement sur les travaux.

De plus le premier, St-Jérôme Gravel & Sand Co, Ltd ne fournit qu'un échantillon de gravois ne contenant pratiquement pas de sable.

Le deuxième, Arthur Nadeau fournit deux échantillons, l'un beaucoup trop fin et le deuxième contient une poussière très fine recouvrant chaque grain, ce qui lui enlève sa propriété, de plus, il ne contient presque pas de quartz.

Restent les trois soumissionnaires, City Sand and Gravel Co, Flamand & Cie et The Touzin Sand Co, Ltd.

Le premier, (City Sand And Gravel Co) soumissionne pour un sable provenant du St-François, les deux derniers soumissionnent pour un sable pris dans le fond de la Rivière St-Maurice

Marius Dufresne Ga. Sc. - J.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO

com. Ontario et Lasalle

Maisonneuve

(2 Suite)

Trois Rivières.

Des deux sables, le St-Maurice et le St François, je crois devoir recommander le premier pour les raisons suivantes: - (On remarquera que l'échantillon du St-François fourni contient beaucoup de gravois).

1° Le sable du St-Maurice à gros grains est considéré et par les expériences déjà faites a démontré qu'il est un des meilleurs sable à béton sur le marché à Montréal.

2° Depuis que Maisonneuve exécute des travaux de béton, soit en travaux de voirie ou de construction, nous avons toujours employé ce sable.

3° C'est le sable particulièrement mentionné dans les devis et spécifications des pavages de la Ville.

4° Son prix est le même que les autres sables.

Pour toutes ces raisons, je crois devoir recommander, soit Touzin Sand Co à 95 centins la tonne ou Flamand et Cie à 94 centins, ces deux sables sont semblables et pris dans la même rivière.

Suit maintenant un tableau des différents soumissionnaires ainsi que des différents prix :-

TABLEAU

| Noms des soumissionnaires. | Sable pour béton. | | Sable pour asphalte. |
|----------------------------|---------------------------|------|----------------------|
| | Sable de Riv- S.de Terre. | | |
| Robillard & Rondeau | | | 0.85 |
| St-Jérôme Gravel & Sand. | | 1.00 | |
| City Sand & Gravel. | 0.94 | 0.94 | 0.94 |
| Flamand & Cie. | 0.94 | | 0.94 |
| The Touzin Sand Co. | 0.95 | | 0.95 |
| Arthur Nadeau. | | 0.95 | |

Ces prix sont donnés pour chaque tonne pris soit sur les chars ou sur les quais. (Le sable de rivière arrive par barge et le sable de terre arrive par les chars).

Comme dernière remarque pour terminer ce rapport, je dois ajouter que celui qui aura obtenu le contrat pour la fourniture du sable devra s'engager à fournir un sable au moins équivalent comme qualité et grosseur à l'échantillon fourni, car

Marius Dufresne Ga. Sc. - J.C. - A.G.

BANQUE DE TORONTO
coin Ontario et Lasalle

Maisonneuve

(3 Suite)

tout sable livré plus petit que le dit échantillon devra être immédiatement refusé.

Maisonneuve le 27 Avril, 1915.

Marius Dufresne

Copie de l'original demeurant comme record à mon bureau.

M. D.

7 Mai, 1915.

MM. Flamand & Cie.,
&
Marius Dufresne.

Messieurs,-

Re: fourniture du sable pour les travaux
de pavage permanent.

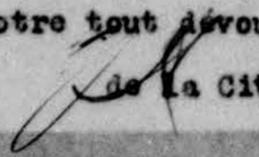
J'ai l'honneur de vous informer que la résolution suivant a été adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 5 mai courant, relativement à la fourniture du sable pour les travaux de pavage permanent, savoir:

"Le rapport de M. Marius Dufresne sur les différentes soumissions pour la fourniture du sable à la Cité de Maisonneuve pour les travaux de pavage permanent, trottoir et chaine de trottoir à être exécutés pour la Cité durant l'année 1915 ayant été lu,

"Il est proposé par M. G. N. Pichet,
secondé par M. J. E. Vigeant,

"Et unanimement résolu: Que la soumission de MM. Flamand & Cie. en date du 16 avril 1915, soit acceptée aux prix et conditions y mentionnés, le sable devant être livré sur les quais à Maisonneuve. Il est bien entendu que MM. Flamand & Cie. devront fournir un sable au moins équivalent, comme qualité et grosseur, à l'échantillon fourni, car tout sable livré plus petit que le dit échantillon devra être immédiatement refusé par la Cité; et que copie de cette résolution soit transmise à MM. Flamand & Cie. et à l'ingénieur de la Cité."

Votre tout dévoué,


Ass. Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

THE TOUZIN SAND CO. LIMITED

75 COMMON STREET

TELEPHONES:

HEAD OFFICE: MAIN 7802
YARDS: WELLINGTON BASIN, VICTORIA 1748
VICTORIA PIER, MAIN 1810
MAISONNEUVE, LABALLE 1848

Montréal, le 17 mai 1915 191

Cité de Maisonneuve,

Maisonneuve.

Messieurs:

1066/15
Nous vous donnons avis que nous sommes chargés par Flamand & Cie, de fournir le sable St. Maurice requis par la Cité de Maisonneuve, et ce, en vertu de la résolution du 5 mai leur accordant tel contrat et nous nous efforcerons de vous donner pleine et entière satisfaction.

Vos dévoués,

THE TOUZIN SAND CO. Limited,

L. Gelinas
Sec. Trés.

LG/R

1066-11-3

3

Item 11

1066/14 & 15

Approvisionnement de ciment &c.

Soumissions demandées par M.J.N.Lamy

Contrat accordé a: Dufault & Reed &
Maisonneuve Hardware Co.

X 2 4 6

P25/B1,94

2 1 4

Maisonneuve, 2 Décembre, 1914.

1866/14
A CELUI QUE LA PRESENTE PEUT CONCERNER.

Le Conseil de la Cité de Maisonneuve désire établir que M. V. Dufault, de la maison Dufault & Reed, a été fournisseur de matériaux pour ladite Municipalité, tels que ciment, grès, etc. etc., depuis plus de dix ans. Qu'actuellement, il est encore en contrat avec ladite Municipalité; que le montant des différents contrats qu'il a eus depuis ce temps, se chiffre à plus de trois cent mille dollars (\$300,000.00). Que ledit M. Dufault a toujours donné entière satisfaction sous le rapport de la qualité des matériaux et l'exécution des contrats, et nous avons lieu de croire qu'il saura donner la même satisfaction à ceux avec qui il sera en contrat ou relation d'affaires à l'avenir.

Nous avons l'honneur d'être,

*original préparé par M. Dufault.
A. D.*

RUE NOTRE-DAME
Tél. Bell Lasalle 993

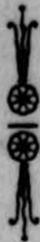
ENTREPOT
BENNETT ET GRAND NORD
Tél. Bell Lasalle 773

116/12
RUE ONTARIO
Tél. Bell Lasalle 643

DUFAULT & REED

MARCHANDS DE
Peintures, Ferronneries, Matériaux de Plombiers, Ciment,
Sable, Grès, Plâtre. Etc., Etc.

No. 575 RUE NOTRE-DAME
Entre les rues Lasalle et Letourneux
571 RUE ONTARIO
Entre les rues Lasalle et Desjardins



MERCHANTS OF
Paints, Hardware, Plumber's Supplies, Cement, Sand,
Drain Pipes, Plaster, Etc., Etc.

No. 575 NOTRE DAME ST.
Between Lasalle and Letourneux Sts.
571 ONTARIO ST.
Between Lasalle and Desjardins Streets

Maisonneuve, 22 Décembre 1914 19

*Reçu au formale 207/1/15
Maisonneuve C. Co. C. Co.
M. L.*

1066/14
A Monsieur Le Maire

et MM Les Echevins

de La Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

En considération des contrats, des plus appréciables, que nous avons eus de vous, pour le ciment, Grès etc. pour lesquels nous vous sommes très reconnaissants et étant dans l'obligation de faire des changements à notre entrepôt de la Rue Bennett changements qui pourraient influencer, sur l'agrandissement de cet entrepôt, suivant que nous pourrions compter sur le contrat, pour la fourniture des marchandises ci-haut mentionnées, pour l'année 1915, nous prenons la liberté de vous dire que nous vous avons livré dans le cour de la dernière saison plus de 40000 quarts de ciment, 5 chars de grès de 6 pcs 5 chars de grès de 9 pcs, 4 chars de tuiles vitrifiées et 4 drain français 3 et 4 pcs et venons vous demander si vous pourriez nous donner le contrat pour à peu près les mêmes quantités, et plus si vous le désirez, aux prix de cette année, vous assurant que les prix ne ^{changeront} ~~passeront~~ pas, soit le ciment à 40¢ la poche par quantité de chars, plus 10¢ pour la poche vide retournable au même prix, en

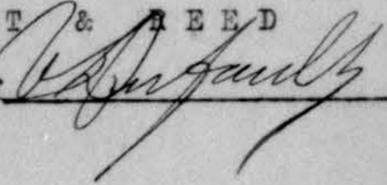
----2----

autant qu'elle est en bonne condition, les tuiles vétrifiées à 35¢ chacune, le grès, le prix de la liste Standard, moins un escompte de 62½%, drains français à ^{3^e 21.00 mille} le tout livré sur le char à notre entrepôt. Nous nous faisons la réclame de vous avoir toujours donné satisfaction sous tous rapport et vous assurons que nous nous efforcerons qu'il en soit de même à l'avenir. Si vous prenez ceci en considération et aussi que vous nous aiderez à nous orienter pour ces changements que nous allons être obligé de faire, nous avons confiance que vous nous accorderez la faveur que nous sollicitons.

Vos bien dévoués

D U F A U L T & R E E D

par





BUREAU DU
POURVOYEUR
—
PURVEYOR'S
OFFICE

Téléphone Bell Lasalle 1281

Maisonneuve, 18/1/15 19

Liste des Fournisseurs de

1066/15

Coment

Alex Boenew
Dufault & Reed
Maurille Hardware
Maisonneuve Hardware
Des V. Kemmer
A. Verme

Des soumissions ont été
demandées par téléphone
ce 18/1/1915, par M.J.N.
Lamy, pour mercredi, le
20 janv./15, aux marchands
ci-dessus.

J. N. Lamy

M.J.N.

RUE NOTRE-DAME
Tél. Bell Lasalle 993

ENTREPOT
BENNETT ET GRAND NORD
Tél. Bell Lasalle 773

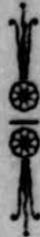
RUE ONTARIO
Tél. Bell Lasalle 643

DUFAULT & REED

200/12

MARCHANDS DE
Peintures, Ferronneries, Matériaux de Plombiers, Ciment,
Sable, Grès, Plâtre. Etc., Etc.

No. 575 RUE NOTRE-DAME
Entre les rues Lasalle et Letourneux
571 RUE ONTARIO
Entre les rues Lasalle et Desjardins



MERCHANTS OF
Paints, Hardware, Plumber's Supplies, Cement, Sand,
Drain Pipes, Plaster, Etc., Etc.

No. 575 NOTRE DAME ST.
Between Lasalle and Letourneux Sts.
571 ONTARIO ST.
Between Lasalle and Desjardins Streets

Maisonneuve, 20 Janvier 1915 19

A Monsieur Le Maire

et MM les Echevins

de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

En réponse à votre demande de soumission pour le ciment,
Il nous fait plaisir de vous le coter à 40¢ la poche, net à 30 jours, livré
aux chars à notre entrepôt, plus 10¢ extra par poche vidée, laquelle est re-
tournable au même prix en autant qu'elle est en bonne condition.

Si vous prenez en considération que nous avons une voie
de chemin de fer d'évitement qui est sur le terrain que nous occupons et que
nous la tenons presque exclusivement à votre disposition sans charge extra,
si vous considérez aussi que nous avons un personnel à l'entrepôt qui voit
au prompt chargement de vos voitures, qui voit aussi à recevoir à notre entre-
pôt les poches vides, au lieu que vous ayez à les retourner à la manufac-
ture à vos frais et aussi à d'autres détails que nous pourrions plus facile-

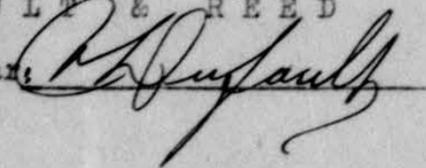
--2 --

facilement vous expliquer personnellement, parce que ce serait trop long par écrit, si vous prenez également en considération notre lettre du 22 de Décembre dernier, nous avons toute confiance que vous nous accorderez le contrat au terme de cette lettre. D'avance nous vous remercions pour cette faveur et celles passées.

Vos tout dévoués

D U F A U L T & R E E D

par:



X

2

4

6

P25/B1,94

2 2 1

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée réguliè-
re du 20 Janvier, 1915, à laquelle sont présents:
M.le Maire Alexandre Michaud et MM.les Conseillers
Chs. Bélanger, Robt. Fraser, J.E.Lemay, Art. Sicard
et Alb.Lemay, formant un quorum, savoir:

Lecture des soumissions de Maisonneuve Hardwa-
re Co. et de MM.Dufault & Reed, pour la fourniture du
ciment.

1066/15
Attendu que ces deux soumissions sont faites
pour le même prix, il est proposé par M.Art.Sicard.
secondé par M.Robt.Braser,

Et unanimement résolu:

Que le contrat de la fourniture du ciment soit
accordé par parts égales, aux deux soumissionnai-
res ci-dessus, pour l'année courante.

(Vrai extrait)

Ass.Sec.Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

25 Janvier, 1915

M. J. N. Lamy,
Dept. du Pourvoyeur,
Maisonneuve.

Cher Monsieur, -

Re approvisionnement de ciment.

Veillez trouver ci-après communication d'une résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 20 janvier dernier (1915), au sujet de l'approvisionnement du ciment dont la Cité de Maisonneuve aura besoin, savoir:

"Lecture des soumissions de Maisonneuve Hardware Co. et de MM. Dufault & Reed, pour la fourniture du ciment.

"Attendu que ces deux soumissions sont faites pour le même prix, il est

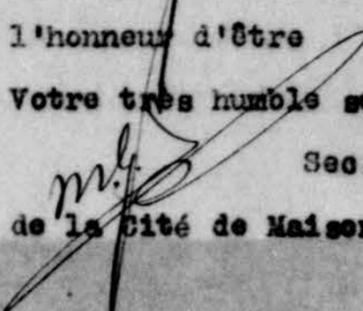
"Proposé par M. Art. Sicard,
"Secondé par M. Robt. Fraser,

" Et unanimement résolu:

"Que le contrat de la fourniture de ce ciment soit accordé par parts égales, aux deux soumissionnaires ci-dessus, pour l'année courante."

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AR/

RUE NOTRE-DAME
TEL. BELL LASALLE 993
TEL. BELL LASALLE 1248

ENTREPOT
BENNETT ET GRAND NORD
TEL. BELL LASALLE 773

RUE ONTARIO
TEL. BELL LASALLE 643

DUFAULT & REED

MARCHANDS DE
Peintures, Ferronneries, Matériaux de Plombiers, Ciment,
Sable, Grès, Plâtre, Etc., Etc.

No. 575 Rue Notre-Dame
Entre les rues Lasalle et Letourneux
571 Rue Ontario
Entre les rues Lasalle et Desjardins

MERCHANTS OF
Paint, Hardware, Plumber's Supplies, Cement, Sand,
Drain Pipes, Plaster, Etc., Etc.

No. 575 Notre-Dame St.
Between Lasalle and Letourneux
571 Ontario St.
Between Lasalle and Desjardins Streets.

Maisonneuve 5 Mai 1915 191

1066/15
A Monsieur Le Maire

Et MM Les Echevins

de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

En décembre dernier nous avons soumissionné pour la fourniture du ciment que vous aurez besoin durant l'année 1915, le conseil nous a accordé le contrat en partie, au prix de la soumission, soit 40¢ le sac prix à notre entrepôt. Depuis La Canada Cement Co a retiré ses cotations et a avancé ses prix de deux centins et demie (2½ ¢) le sac, nous avons protesté et avons exposé à la Compagnie qu'elle nous mettait dans l'impossibilité de remplir le contrat que nous avions de pris. Nos protestations n'ont pas eu d'effet vis-à-vis de cette Compagnie qui est indépendante de la clientèle.

Nous croyons alors raisonnable de vous exposer les faits et de vous demander d'augmenter le prix du contrat que nous avons avec vous dans la proportion de l'augmentation que nous avons eu à subir nous-mêmes, bien entendu nous vous chargeons pas plus cher tout-de même que vous pouvez acheter ailleurs et

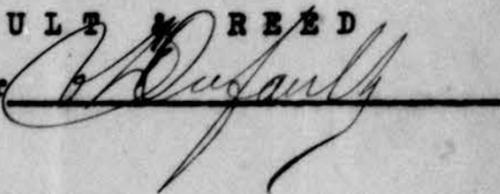
- 2 -

étant donné le mode avantageux pour vous, de prendre le ciment à notre entrepôt et aussi la quantité que nous avons toujours en mains, qui permet que vous n'attendez jamais pour l'exécution de vos travaux, ce qui est un point très important pour vous, nous permet de croire que vous accorderes le changement que nous demandons au contrat, et vous assurant que nous saurons remplir nos obligations à votre entière satisfaction nous nous soucrivons

Vos bien dévoués

D U F A U L T & R E E D

par



28 Mai, 1915.

Dufault & Reed,
Maisonneuve.

Messieurs,-

Re augmentation du prix du ciment

En réponse à la vôtre du 5 mai courant,
au sujet ci-dessus, je regrette de vous dire que la
Cité de Maisonneuve s'en tiendra aux conditions de
votre contrat quant à la fourniture du ciment.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Ass. Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

332/12

Maisonneuve, Mai 19, 1915.

A Monsieur Le Maire
Et M M Les Echevins
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

1066/15

L'Automne dernier nous avons soumissionnés pour le ciment que vous étiez pour avoir de besoin en 1915, il nous a été accordés une partie de ce contrat a 0.40cts le sac , et comme le prix du ciment est augmenté de 2 1/2 cts le sac , nous regrettons d'être forcés de venir vous demandés cette augmentation de 2 1/2 cts par sac

Espérant que vous voudez bien ^{prendre} cette demande en sérieuse considération, et que nous serons favorisés d'une réponse de votre part.

Nous demeurons,

Vis Dames

Maisonneuve Hardware Co.

J. H. [Signature]

21 mai 1915.

Maisonneuve Hardware Co.
619 Ontario
Maisonneuve.

Messieurs,-

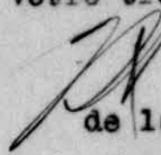
re Augmentation du prix du ciment.

1066/15
La vôtre en date du 19 courant a été soumise
au Conseil à son assemblée du même jour. Je regrette de vous
dire que la Cité de Maisonneuve s'en tiendra aux conditions de
votre contrat quant à la fourniture du ciment.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Ass. Sec. Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

AL/

361/12
Telephone Main 2875-2876
Cable Address "LAMI"

Laflamme, Mitchell, Chenevert & Callaghan
Advocates, Barristers &c

Bank of Ottawa Building
222-224 St. James Street

Registered.

N. K. LAFLAMME, K. C.
W. G. MITCHELL, K. C.
RENE CHENEVERT,
FRANK CALLAGHAN.

Montreal 29th June 1915.

The Corporation of the City of Maisonneuve.

Maisonneuve. Qué.

Gentlemen,-

1066/15
On the 20th January 1915 our clients, Messrs Dufault & Reed submitted in writing a Tender offering to sell and deliver to your Corporation, Cement at 40 cents per bag, Net at 30 days, delivery to be in car quantities at their warehouse, plus 10 cents extra for empty bags, etc.

On the same day the Municipal Council passed unanimously a resolution accepting the tender of Messrs Dufault & Reed for one half of the quantity required and the tender of the Maisonneuve Hardware Co., for the other.

It appears that since you have started to take delivery, instead of taking delivery by car-loads, as per contract, your representatives have insisted to take delivery in small quantities.

Our clients have no objection to your continuing, if it suits the purpose of the Corporation to take delivery of this cement by bags and not by carloads but you will realize that they will on that account be compelled to pay an extra charge to the cement suppliers

I
Corporation of Maisonneuve.

2.

of 2½ cents per bag which, if not refunded by your Corporation, will represent a net loss to them.

At the end of the Season Messrs Dufault & Reed will prepare a complete statement showing the total represented by this extra 2½ cents per bag and you might in the meantime give such instructions as you may see fit to your representatives in order that you may be in a position to check the statement which our clients will submit later on.

Yours truly,

*Laflamme Mitchell
Chénier & Callaghan*

X

2

4

6

P25/B1,94

2 3 0

5 Juillet, 1915

MM. Laflamme, Mitchell, & al, Avocats,
222 St. Jacques,
Cité.

Messieurs,-

Re contrat Dufault & Reed :
fourniture du ciment

La vôtre en date du 29 juin dernier (1915)
a été soumise au Conseil de cette Cité, à son assem-
blée du lendemain et j'ai regu instructions de vous
dire que le Conseil s'en tiendra exclusivement aux
conditions intervenues entre la Cité et MM. Dufault &
Reed relativement à la fourniture du ciment.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X

2

4

6

P25/B1,94

2 3 1

1066-11

89/11

31 Janvier, 1916.

MM. Dufault & Reed,
Maisonneuve.

Messieurs,-

Compte additionnel de \$711.61 pour
ciment vendu à la Cité

Votre compte au montant de \$711.61, en date du 31 décembre dernier (1915), représentant une somme additionnelle de 2³⁴/₁₀₀ par poche de ciment sur la quantité vendue à la Cité de Maisonneuve, a été soumis au Conseil, à son assemblée du 26 janvier courant, puis refusé attendu que le prix convenu est de 40⁶/₁₀₀ la poche.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Tel. Bell LaSalle 993
Tel. Bell LaSalle 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT:
Tel. Bell LaSalle 772

575 NOTRE DAME ST.,

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment Sable, Tuyaux en Grès, Pâte, Matériaux
pour Plombiers. Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GAZOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 31 Decembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve.

LIVRÉ PAR

ADRESSE

REÇU PAR

| | | | |
|-------|--|------|-----------------|
| 50097 | Poches ciment achetées durant l'année 1915 | | |
| 9600 | Poches par quantités de chars. | | |
| 40497 | Poches ciment chargées | .40 | 16198.80 |
| | aurait dû être | .42½ | <u>17211.23</u> |
| | Difference. | | 1012.43 |
| 50097 | Suivant commandes par écrit fréquentes. | | |

ORIGINAL

APPROUVÉ
PAR _____

Tel. Bell LaSalle 993
Tel. Bell LaSalle 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT:
Tel. Bell LaSalle 772

575 NOTRE DAME ST.,

Marchands de MAISONNEUVE. Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment Sable, Tuyaux en Grès, Pâte, Matériaux
pour Plombiers. Ustensiles de Cuisine.

Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 31 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve.

LIVRÉ PAR

ADRESSE

REÇU PAR

AMÉLIORATIONS

DEPT.

ENTRETIEN

80097

Peches ciment achetées durant l'année 1915

8000

Peches par quantités de charbon.

40197

Peches ciment chargées

.40

16198.80

aurait dû être

.48 1/2

17211.82

Différence.

1012.43

80097

Suivant commandes par écrit reçues.

DUPLICATA

Etat de Compte • 575 RUE NOTRE-DAME

No.

Tel. Lasalle 1248
" " 993

Entre Lasalle et Letourneau
571 ONTARIO ET 893 LACORDAIRE
Maison neuve.

Dec 31 1915

M *Cite Maisonneuve*

En compte avec **DUFAULT & REED**

MARCHANDS DE
PEINTURES FERROUNIERS, ETC., ETC.

DEALERS IN
PAINTS, HARDWARE, ETC., ETC.

| DATE | DETAIL | FOLIO | DEBIT | CREDIT | TOTAL |
|-------|-----------------------|-------|----------------|--------|-------|
| | <i>A Compte rendu</i> | | | | |
| Dec 1 | " M'd'se ND | 62041 | 40 | ✓ | |
| 13 | | 437 | 130 | ✓ | |
| 13 | Par | | | 45500 | ✓ |
| 16 | | 64565 | 16 | ✓ | |
| 16 | | 6 | 117 | ✓ | |
| 24 | | 863 | 10 | ✓ | |
| 27 | | 887 | 20 | ✓ | |
| 27 | Par | 3780 | 400 | 100 | ✓ |
| 30 | | 64987 | 66 | ✓ | |
| 31 | | 65026 | 39 | ✓ | |
| 31 | | 35 | 80 | ✓ | |
| 31 | | 40 | 15000 | ✓ | |
| | | 2 | 101243 | | |
| | | | 116761 | 45600 | |

ORIGINAL

71161

APPROUVÉ
PAR

Tel. Bell Locelle 993
Tel. Bell Locelle 2048

DUFAULT & REED

DEWENPOT:
Tel. Bell Locelle 773

575 NOTRE DAME ST ..

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 13 Décembre 1915

VENDU A

Cité de Maisonneuve

LIVRÉ PAR

A B

ADRESSE

REÇU PAR

24884

| | | | | | |
|---|----------------------|--------|-----|------|------|
| 1 | Long tuyaux Galv 1/2 | | | | |
| | | 21 pié | .05 | 1.05 | |
| 1 | Vitre 10 x 29 | | | .25 | 1.30 |

APPROPRIÉ
F. J. J. J.

Tel. Bell Lusselle 993
Tel. Bell Lusselle 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT :
Tel. Bell Lusselle 773

575 NOTRE DAME ST .,

Marchands de
Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Dealers in
Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GAZOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE **1 Décembre 1915**

VENDU A **Cité de Maisonneuve -** LIVRÉ PAR **A B**

ADRESSE REÇU PAR **H M**

1

Rouleau Broche

.40

.40

ORIGINAL

APPROUVÉ
PAR *[Signature]*

Tel. Bell Lase 10 993
Tel. Bell Lase 1249

DUFAULT & REED

ENTREPOT :
Tel. Bell Lase 773

575 NOTRE DAME ST.,

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GAZOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 16 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve LIVRÉ PAR A B

ADRESSE Station No 1 REÇU PAR

B 1

Boite Vandy ke Brown in Japan

.37

A 8

Dz drugget pins

..80

✓ 1.17

ORIGINAL

ob
J.M.

APPROVED
PAID
D. Dufault

Tel. Bell Laska 993
Tel. Bell Laska 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT :
Tel. Bell Laska 773

575 NOTRE DAME ST.,

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grès, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 16 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve

LIVRÉ PAR A B

ADRESSE

REÇU PAR

B 4

Lbs mastic

.04

.16

.16

ORIGINAL

APPROUVÉ
PAR
[Signature]

Tel. Bell Lasalle 993
Tel. Bell Lasalle 1248

DUFAULT & REED

DEWEEPOY:
Tel. Bell Lasalle 773

575 NOTRE DAME ST ..

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GAZOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 24 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve LIVRÉ PAR A D

ADRESSE REÇU PAR

| | | | | |
|-----|------------|-----|-----|------|
| B 5 | Lbs platre | .02 | .10 | ✓.10 |
|-----|------------|-----|-----|------|

ORIGINAL

APPROVED
BY [Signature]

Tel. Bell Lasalle 993
Tel. Bell Lasalle 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT:
Tel. Bell Lasalle 773

575 NOTRE DAME ST ..

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

DATE 27 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve LIVRÉ PAR A D

ADRESSE REÇU PAR Henrichon

| | | | |
|-----|------------------------|-----|-------|
| B 1 | Requille Huile crute | .05 | |
| " 6 | Feuilles papier sabler | .10 | |
| " | Turpentine | .05 | ↖ .20 |

ORIGINAL

APPROUVÉ
PAR *[Signature]*

Tel. Bell Locale 993
Tel. Bell Locale 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT:
Tel. Bell Locale 773

575 NOTRE DAME ST ..

Marchands de

MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment, Sable, Tuyaux en Grés, Plâtre, Matériaux
pour Plombiers, Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

64987 DATE 30 Décembre 1915

VENDU A

Cité de Maisonneuve LIVRÉ PAR A B

ADRESSE

REÇU PAR

A 1

Grs de vis 3 x 12

.66

✓ .66

ORIGINAL



Tel. Bell LaSalle 993
Tel. Bell LaSalle 1208

DUFAULT & REED

575 NOTRE DAME ST.,

ENTREPOT:
Tel. Bell LaSalle 773

Marchands de MAISONNEUVE.

Dealers in

Ferrures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment Sable, Tuyaux en Grès, Pâte, Matériaux
pour Plombiers. Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No. 65035 DATE 31 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve LIVRÉ PAR A B

ADRESSE REÇU PAR Chef

| | | | |
|-----|------------------|-----|-------|
| E 1 | Stop cock 1" gaz | .80 | ✓ .80 |
|-----|------------------|-----|-------|

ORIGINAL

APPROUVÉ
[Signature]

X 2 4 6

P25/B1,94

2 4 3

Tel. Bell LaSalle 993
Tel. Bell LaSalle 1248

DUFAULT & REED

575 NOTRE DAME ST.,

ENTREPOT:
Tel. Bell LaSalle 773

Marchands de MAISONNEUVE.

Dealers in

Ferrures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment Sable, Tuyaux en Grès, P.Âtre, Matériaux
pour Plombiers. Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GASOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No. 65026 DATE 31 Décembre 1915

VENDU A Cité de Maisonneuve - LIVRÉ PAR A D

ADRESSE REÇU PAR Cap Henrichon

| | | | |
|-----|-----------------|-----|-------|
| A | Papier feutre | .10 | |
| B 1 | Vitre 14 x 22 | .19 | |
| " 1 | Bouteille colle | .10 | ✓ .39 |

ORIGINAL

APPREUVÉ
PAR *[Signature]*

2 4 6

P25/B1,94

2 4 4

Tel. Bell LaSalle 993
Tel. Bell LaSalle 1248

DUFAULT & REED

ENTREPOT:
Tel. Bell LaSalle 773

575 NOTRE DAME ST.,

Marchands de MAISONNEUVE.

Dealers in

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Tapisseries,
Vitres, Mastic, Ciment Sable, Tuyaux en Grès, Pâte, Matériaux
pour Plombiers. Ustensiles de Cuisine.

Hardware, Paints, Oils, Varnishes,
Glass, Putty, Cement, Sand, Drain Pipes, Plaster, Plumber's
Supplies, Kitchen Utensils, Wall Paper, Etc.

GAZOLINE ET ARTICLES DE PECHE UNE SPECIALITE

GASOLINE AND FISHING TACKLE A SPECIALTY

ORDRE No.

65040 DATE

31 Décembre 1915

VENDU A

Cité de Maisonneuve

LIVRÉ PAR

A B

ADRESSE

REÇU PAR

D 300
" 300

Poches ciment
" Vides

.40
.10

120.00
30.00

✓ 150.00

des Nos 6996 à 7005

ORIGINAL

APPROUVÉ
PAR *[Signature]*

NOTE DE CREDIT - CREDIT NOTE

DE FROM **DUFAULT & REED** 3780 [^] to Cité de Maisonneuve

575 NOTRE-DAME,

MAISONNEUVE, 27 Décembre 1915 19

C 2

Spot de low down

.50

1.00

1.00

charger par erreur

ORIGINAL

APPROVED
PAR
[Signature]

NOTE DE CREDIT - CREDIT NOTE

DE
FROM

DUFAULT & REED

TO

Cité de Maisonneuve

575 NOTRE-DAME.

MAISONNEUVE.

13 Décembre 1915

19

4550

Poches wides

.10

455.00

455.00

ORIGINAL

ATTESTÉ
P. J. J. J.
[Signature]

